



RAPPORT ANNUEL
SUR LES INFRASTRUCTURES DES MARCHES
FINANCIERS ET LES MOYENS DE PAIEMENT,
LEUR SURVEILLANCE ET L'INCLUSION
FINANCIERE



EXERCICE 2019



RAPPORT ANNUEL
SUR LES INFRASTRUCTURES DES MARCHES
FINANCIERS ET LES MOYENS DE PAIEMENT,
LEUR SURVEILLANCE ET L'INCLUSION
FINANCIERE

بنك المغرب

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
ABRÉVIATIONS.....	9
PARTIE 1: INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS	13
CHAPITRE I : SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS	15
I. SYSTÈME DES RÈGLEMENTS BRUTS DU MAROC	16
I.1- Activité	16
I.2- Évolutions récentes et projets de développement.....	18
I.3- Évaluation.....	19
II. SYSTÈME INTERBANCAIRE MAROCAIN DE TÉLÉ-COMPENSATION (SIMT).....	19
II.1- Activité	19
II.2- Évolutions récentes et projets de développement.....	20
II.3- Évaluation.....	21
III. DEPOSITAIRE CENTRAL ET SYSTÈME DE RÈGLEMENT/ LIVRAISON (MAROCLEAR)	22
III.1- Activité	22
III.2- Évolutions récentes et projets de développement.....	25
III.3- Évaluation.....	26
IV. CHAMBRE DE COMPENSATION DE LA BOURSE DE CASABLANCA.....	27
IV.1- Activité	27
IV.2- Évolutions récentes et projets de développement	28
IV.3- Évaluation	28
V. SWITCH MONÉTIQUE INTERBANCAIRE HPSS	29
V.1- Activité	29
V.2- Évolutions récentes et projets de développement	30
V.3- Évaluation	30
CHAPITRE II : EVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS	31
I. CADRE DE SURVEILLANCE DES IMF'S.....	31
II. ATELIERS DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES POUR LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS (PIMF)	31
III. AUTOMATISATION DE LA SURVEILLANCE DES IMF'S.....	32
IV. MÉTHODOLOGIE CROE POUR L'ÉVALUATION DE LA MATURITÉ DE LA CYBER-RESILIENCE DES IMF'S	32
PARTIE 2 : PANORAMA ET SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT	33
CHAPITRE I : MONNAIE FIDUCIAIRE.....	35
I. CIRCULATION FIDUCIAIRE	35
II. APPROVISIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE EN MONNAIE FIDUCIAIRE	37

CHAPITRE II : MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX.....	44
I. CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANGES SCRIPTURAUX	45
II. CARTES BANCAIRES	52
CHAPITRE III : SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX.....	56
I. MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX	56
II. CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT (CIP)	58
III. CENTRALE DES IMPAYES SUR LETTRE DE CHANGE NORMALISEE (CIL).....	61
CHAPITRE IV : DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES FINTECHS.....	65
PARTIE 3 : INCLUSION FINANCIÈRE	69
CHAPITRE I : INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE	72
I. PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES	72
II. INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE	77
II.1- PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACCÈS	77
II.2- PRINCIPAUX INDICATEURS D'USAGE.....	80
CHAPITRE II : INDICE DES PRIX ET DES SERVICES BANCAIRES (IPSB).....	87
ANNEXES.....	91
ANNEXE 1 : CIRCULATION FIDUCIAIRE	93
ANNEXE 2 : APPROVISIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE EN MONNAIE FIDUCIAIRE	95
ANNEXE 3 : QUALITÉ DES BILLETS EN CIRCULATION ET FAUX MONNAYAGE	97
ANNEXE 4 : PRINCIPAUX INDICATEURS MONÉTIQUES EN 2019 (SOURCE CMI).....	98
ANNEXE 5 : ÉVOLUTION DES ÉCHANGES SUR LES PLACES DE COMPENSATION (MONTANTS BRUTS ET REJETS).....	101
ANNEXE 6 : ACTIVITÉ DE LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT EN 2019.....	102
ANNEXE 7 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE	106
ANNEXE 8 : RANGS ADMINISTRATIFS	107

INTRODUCTION

Le paysage financier international a été marqué ces dernières années par une évolution rapide des services financiers digitaux accompagnée par une forte émergence des Fintechs proposant des solutions à la fois innovantes et complexes.

Cette révolution numérique n'offre pas que des opportunités, elle est également porteuse de risques et de défis, nécessitant une approche d'accompagnement et de régulation appropriée de la part des Banques Centrales et des autorités concernées.

Dans ce contexte, et en vue de soutenir la digitalisation du secteur financier national tout en maîtrisant les risques, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses efforts de modernisation du marché des paiements basés sur une régulation plus agile et plus adaptée, avec un accompagnement et un contrôle spécifiques pour les nouveaux acteurs et ce, conformément aux meilleures pratiques et standards en vigueur.

Ainsi, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, les Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs) ont poursuivi le chantier de modernisation de leur processus de paiement et de règlement. Le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation (GSMIT) a lancé effectivement les travaux de mise en place du « virement instantané », projet phare ayant pour principaux enjeux l'accroissement de la rapidité des processus de paiement et la convergence vers les normes internationales en matière de paiement de détail. Pour sa part, et dans le cadre de la mise en place du marché à terme des instruments financiers, la Bourse de Casablanca a poursuivi les travaux pour la mise en place de la future Chambre de Compensation-Contrepartie Centrale (CCP) en conformité avec les standards en vigueur.

La Banque a également poursuivi sa surveillance sur documents et ses missions de contrôle sur place portant sur la sécurisation de ces systèmes et l'évaluation de leur conformité aux normes en vigueur. De même, en collaboration avec la Banque Mondiale, la Banque a organisé, en présence des différentes parties prenantes, un exercice de simulation pour l'évaluation des Principes pour les Infrastructures des Marchés Financiers (PIMF) tels qu'édictees par la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

S'agissant des moyens de paiement, les échanges des instruments scripturaux, en nombre d'opérations, ont progressé de 12,9% en 2019 en comparaison avec 2018. La répartition des paiements scripturaux est demeurée stable, caractérisée par une prédominance des virements, tant en nombre qu'en valeur, avec des parts respectivement de 42% et 50%, un léger recul de la part du chèque en nombre à 13% mais qui reste importante en valeur à 35%. La part des paiements par cartes demeure importante à 28% en nombre de transactions, mais sa part en valeur reste limitée à seulement 1%.

En dépit de la progression sensible des paiements scripturaux, l'économie marocaine reste encore largement dominée par le cash, dont la demande a réalisé encore cette année une croissance significative en valeur de 7% pour atteindre 266 milliards de dirhams. Rapportée au PIB, la circulation fiduciaire demeure importante, comparée à des pays de croissance économique similaire, avec une part de 23%.

A cet égard, le projet de paiement mobile, dont le déploiement est de nature à réduire la circulation du cash tout en renforçant l'Inclusion Financière, a fait l'objet de développements particuliers en 2019. Dans ce cadre, un Groupement d'Intérêt Economique, composé de l'ensemble des banques et des Établissements de Paiement, a été constitué afin de renforcer les synergies et identifier les actions à même d'accélérer le développement du paiement mobile. D'autres actions ont été entreprises afférentes à la préparation d'une campagne de communication autour du paiement mobile et la réalisation d'une enquête sur les habitudes de paiement du consommateur marocain.

Parallèlement, la Banque a œuvré pour encourager l'innovation financière et l'ouverture du marché à d'autres acteurs non bancaires à travers les fintechs. Une organisation dédiée a été créée au niveau de la Banque et un guichet unique « One Stop Shop Fintechs » a été mis en place qui aura pour rôle de conseiller et de guider ces structures notamment sur le volet légal et réglementaire.

Concernant la surveillance des moyens de paiement, la Banque a poursuivi en 2019 ses actions relatives (i) à la conduite de missions de suivi de ses recommandations sur la sécurisation des moyens de paiement auprès des banques, (ii) au contrôle permanent de la réception et le traitement des données reçues des banques et des Établissements de Paiement, (iii) à la mise en place du dispositif automatisé et sécurisé permettant la gestion des reportings des nouveaux entrants et (iv) à la mise en production de la solution G2M permettant la gestion des missions de contrôle sur place.

En matière d'Inclusion Financière, Bank Al-Maghrib, en collaboration avec les différentes parties prenantes, a continué ses efforts pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. C'est dans ce cadre que le Comité Stratégique a mis en place des groupes de travail thématiques dans l'objectif d'établir la feuille de route détaillée et d'en assurer le déploiement et le suivi et ce, après l'approbation de la vision et des orientations stratégiques lors de la réunion constitutive du Conseil National d'Inclusion Financière tenue le 1^{er} Avril sous la Présidence de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. C'est ainsi que les engagements des acteurs publics et privés de la stratégie en matière de promotion de l'Inclusion Financière des segments sous-desservis ou exclus ont été réaffirmés suite à l'adoption de la feuille de route détaillée par le Comité Stratégique lors de sa 2^{ème} réunion tenue courant novembre 2019 sous la Présidence de Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib. Un rapport dédié à la mise en œuvre de cette stratégie sera publié courant 2020.

Par ailleurs, consciente de l'importance que revêtent les données pour la conception de politiques pertinentes, Bank Al-Maghrib avait pris des mesures spécifiques pour développer un ensemble d'indicateurs en ligne avec les standards internationaux qui couvre aussi bien des indicateurs du côté de l'offre que de la demande. Ces indicateurs ont connu une évolution importante traduisant les avancées significatives réalisées aussi bien en matière de couverture géographique que d'utilisation des services financiers formels.

ABREVIATIONS

بنك المغرب

بنك المغرب

ABREVIATIONS

AFI	Alliance for Financial Inclusion (Alliance pour l'Inclusion Financière)
AMC	Association de Microcrédit
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ADD	Agence de Développement Digital
BM	Banque Mondiale
BN	Billets Neufs
BNV	Billets Non Valides
BV	Billets Valides
CCP	Chambre de Compensation, Contrepartie Centrale
CPT	Centres Privés de Tri
CR	Commune Rurale
CU	Commune Urbaine
CF	Circulation Fiduciaire
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DSB	Direction de la Supervision Bancaire
DSSMPIF	Département Surveillance des Systèmes et Moyens de Paiement et Inclusion Financière
DTFE	La Direction du Trésor et des Finances Extérieures
FGP	Fonds de Garantie Permanent
FIDWG	Groupe de travail sur les données de l'Inclusion Financière (Financial Inclusion Data Working Group)
FMA	Fonds Monétaire Arabe
FMEF	Fondation Marocaine pour l'Education Financière
FMI	Fonds Monétaire International
FSAP	Programme d'Evaluation du Secteur Financier
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GE	Grandes Entreprises
GSIMT	Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation
HPSS	High Payment System Switch
IFSB	Conseil des Services Financiers Islamiques (Islamic Financial Services Board)

IMF's	Infrastructures de Marchés Financiers
ICO	Initial Coin Offering
IOB	Intermédiaires en Opérations Bancaires
IPSB	Indice des Prix des Services Bancaires
LIB	Services bancaires pour les segments à bas revenus (Low Income Banking)
Maroclear	Dépositaire central national de titres
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MF	Monnaie Fiduciaire
MRE	Marocains résidents à l'étranger
PIMF	Principes pour les Infrastructures des Marchés Financiers
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
SIMT	Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation
SIPS	Systèmes de Paiement d'Importance Systémique
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SDF	Sociétés De Financement
SRBM	Système de Règlement Brut du Maroc
CSP	Customer Security Programme
DGSSI	Direction Générale de la sécurité des systèmes d'information
TMIC	Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel
TPE	Très Petites Entreprises
TPME	Très petites, Petites et Moyennes Entreprises

PARTIE 1

INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS

بنك المغرب

بنك المغرب

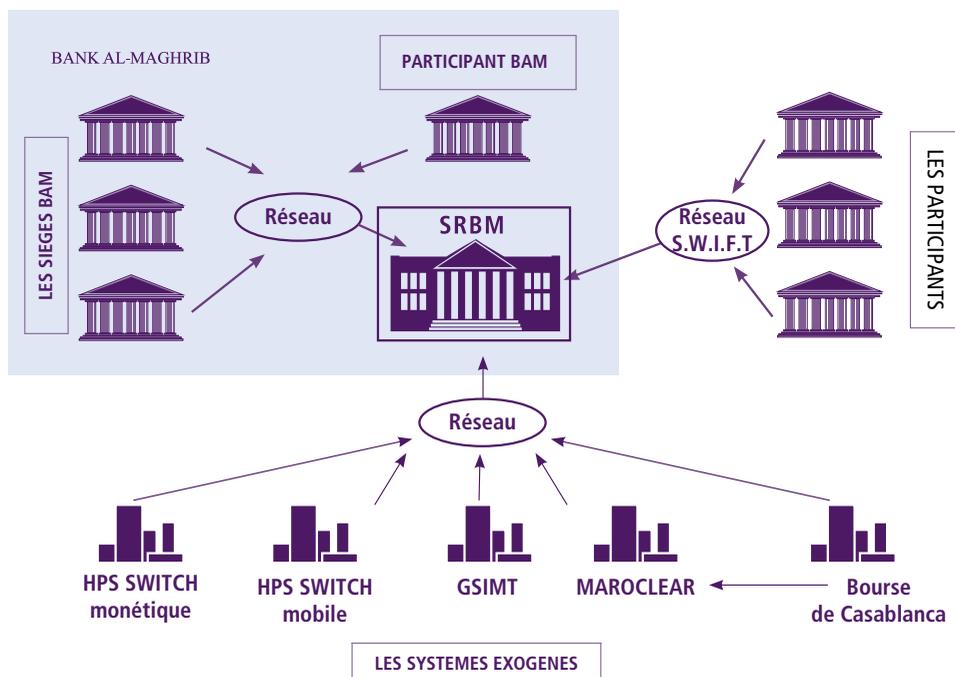
CHAPITRE I : SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS

Les Infrastructures des Marchés Financiers - IMF's - dans le paysage marocain s'articulent autour de six systèmes :

- Un système interbancaire de paiement de gros montants : SRBM ;
- Trois systèmes de paiement de détail : le switch monétique, le switch mobile et le Système Interbancaire Marocain de Télécompensation - SIMT-. Le premier traite les transactions effectuées par cartes bancaires, le second traite les paiements par mobile, tandis que le troisième concerne les échanges de moyens de paiement scripturaux hors cartes ;
- Deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres : la Bourse de Casablanca qui traite la compensation des valeurs mobilières cotées et Maroclear qui est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation et gère également le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions, ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Le règlement de l'ensemble des soldes multilatéraux issus de ces systèmes est effectué en monnaie Banque Centrale sur les livres de Bank Al-Maghrif. Sont considérés comme des participants techniques, les systèmes exogènes qui déversent des soldes nets multilatéraux, pour règlement dans le SRBM. Les liens entre ces systèmes se présentent comme suit :

ARCHITECTURE DES SYSTÈMES DE PAIEMENT AU MAROC



Le corpus légal conférant à Bank Al-Maghrib le pouvoir de surveillance auprès des IMF's repose sur l'article 9 du statut¹ de la Banque, et est complété par la convention multilatérale relative à la surveillance de ces IMF's.

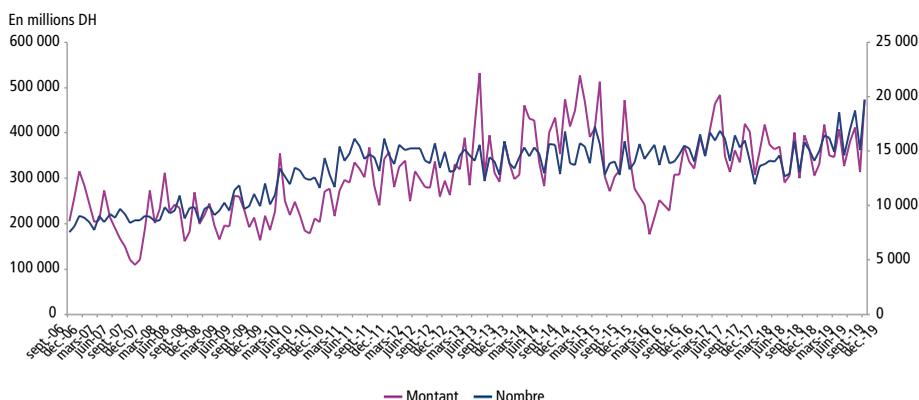
Afin d'assurer la convergence du cadre juridique de la surveillance des IMF's vers les standards internationaux, un projet de loi relatif à «la Surveillance des Infrastructures de Marchés Financiers et des Emetteurs de Moyens de Paiement » a été élaboré par la Banque. En effet, ce projet apporte des innovations majeures de nature à permettre à Bank Al-Maghrib de renforcer la mise en œuvre de sa mission de surveillance des IMF's et des moyens de paiement, telle qu'annoncée avec la nouvelle loi n°40-17 portant son statut, et de favoriser la convergence du dispositif légal et réglementaire régissant ladite surveillance vers les meilleures pratiques internationales. Aussi, ledit projet a été soumis, pour avis et remarques, aux parties concernées entamant ainsi le processus de concertation de tout texte législatif.

I. SYSTÈME DES RÈGLEMENTS BRUTS DU MAROC

I.1- Activité

Depuis sa mise en place en septembre 2006, le SRBM a connu une progression quasi-régulière des ordres de paiement exécutés. Les volumes réglés via le SRBM sont passés de 7 563 ordres de paiement mensuel au démarrage du système, correspondant à un montant mensuel de 205 milliards de dirhams, à 19 684 ordres mensuel représentant un montant de 473 milliards de dirhams réalisé en décembre 2019, soit une progression respective de 160% et 131%.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SRBM ENTRE SEPTEMBRE 2006 ET DÉCEMBRE 2019



¹ Loi 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib publiée au bulletin officiel le 21 juin 2019.

I.1-1- Règlement des ordres de paiement des participants

Au terme de l'année 2019, le SRBM a enregistré, une hausse annuelle des ordres de paiement² des participants directs tant en nombre qu'en volume, passant de 166 658 opérations en 2018 pour un montant de 4 290 milliards de dirhams, à 195 525 opérations réalisées³ pour un montant de 4 437 milliards de dirhams. Cette hausse en volume s'explique essentiellement par celle des virements clientèle, qui s'est établie à 1 582 milliards de dirhams en 2019 contre 1 399 milliards de dirhams en 2018, marquant une progression de 13%.

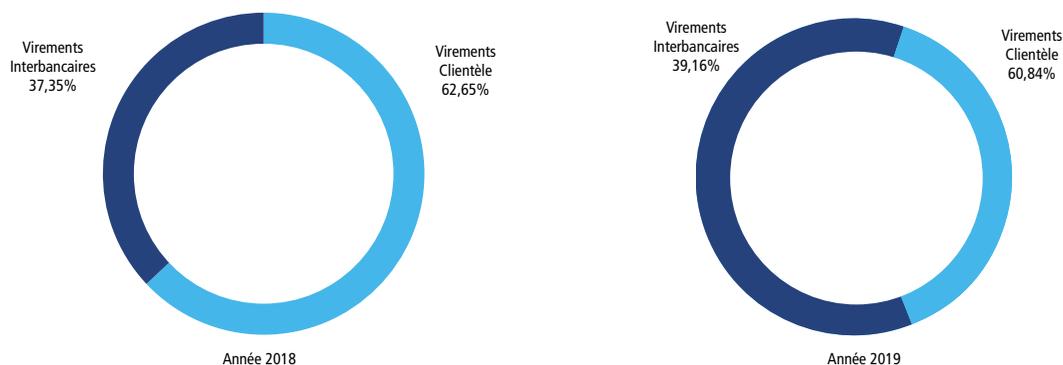
a- Virements interbancaires

Les virements interbancaires représentent 39% des échanges dans le système. Ils ont enregistré une augmentation en nombre de 23%, passant de 62 255 ordres de paiement en 2018 à 76 558 en 2019. Leur valeur globale, en quasi-stagnation, s'est établie à 2 855 milliards de dirhams en 2019 contre 2 891 milliards de dirhams en 2018.

b- Virements clientèle

Les virements pour compte de la clientèle représentent 61% du volume global des ordres de paiement des participants directs réglés dans le SRBM en 2019. Ils ont poursuivi leur progression par rapport aux années précédentes, passant de 104 403 ordres de paiement en 2018 à 118 967 en 2019, enregistrant une hausse de 14%.

PART DES ORDRES DE VIREMENTS CLIENTÈLE ET INTERBANCAIRES EN NOMBRE



I.1-2- Règlement des soldes des systèmes exogènes

Le SRBM permet également d'assurer quotidiennement le règlement des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes.

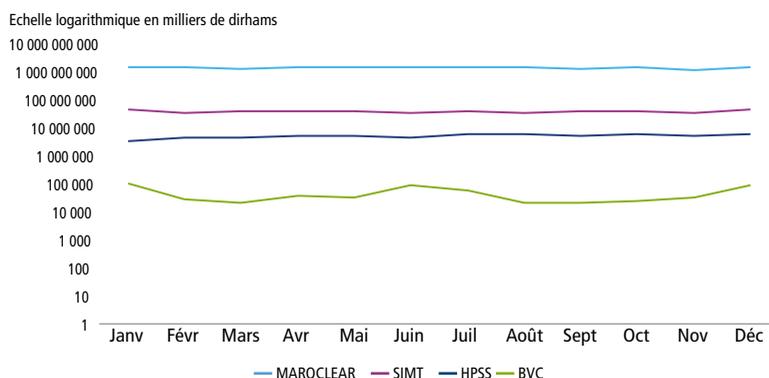
² C'est un message demandant le transfert de fonds (sous la forme d'une créance monétaire tirée sur l'une des parties) à l'ordre du bénéficiaire.

³ y compris les systèmes exogènes.

Sont qualifiés d'«exogènes», les systèmes de paiement et Infrastructures des Marchés Financiers⁴ qui fonctionnent en dehors du SRBM, tant au niveau des échanges que de la compensation, mais dont les déversements des soldes et des règlements s'effectuent in fine dans ce dernier.

Au terme de l'année 2019, le volume total des règlements des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes a connu une hausse de près de 8%, s'établissant à 16 225 milliards de dirhams contre 14 975 milliards de dirhams en 2018. Cette variation résulte principalement de l'augmentation des volumes traités au niveau des filières Repo et OTC de Maroclear qui ont enregistré une hausse respective de 6,7% et 14,3% par rapport à 2018.

ÉVOLUTION MENSUELLE DES DÉVERSEMENTS DANS LE SRBM DES SOLDES NETS MULTILATÉRAUX DES SYSTÈMES EXOGÈNES EN 2019



I.2- Evolutions récentes et projets de développement

L'année 2019 a connu l'adhésion au SRBM de 3 nouveaux sous-participants⁵, portant ainsi le nombre des sous-participants à 44. Quant au nombre de participants directs, il s'est maintenu à 26.

Un projet d'implémentation de la pension livrée intraday (PLI) au niveau du nouvel outil de gestion front-to-back « Murex », a été initié en 2019, afin d'automatiser le processus de valorisation et d'alimentation des facultés d'avance en temps réel. Ce projet devrait aboutir en 2021.

De même, un projet de refonte globale des Datacenters de Bank Al-Maghrib hébergeant notamment la plate-forme SRBM est en cours pour se conformer aux meilleurs standards internationaux en la matière. Parallèlement, un projet d'interfaçage de la plate-forme SRBM avec la PKI délivrée par l'opérateur Barid E-sign⁶ est en cours d'implémentation pour respecter les exigences en la matière édictées par la DGSSI⁷.

4 Le système de paiement de détail (Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation) ; le système de règlement-livraison d'opérations sur titres (Maroclear) et d'opérations de Bourse (Bourse de Casablanca) ; le système de paiement pour les transactions par cartes et mobiles (HPS Switch).

5 Ce sont des banques et les institutions financières qui ne possèdent pas de compte central de règlement auprès de BAM. Les opérations d'un sous-participant sont transmises au système par le participant qui le représente dans le SRBM. Les paiements émis et reçus pour le compte d'un sous-participant sont réglés à partir du CCR du participant.

6 Le seul prestataire de Service de Certification Electronique agréé au Maroc.

7 Direction Générale de la Sécurité Des Systèmes d'Information.

I.3- Évaluation

Durant l'année 2019, le taux de rejet des opérations au niveau du SRBM, pour cause d'indisponibilité ou insuffisance de provision sur les comptes centraux de règlement des participants donneurs d'ordres, demeure très faible et a enregistré une moyenne mensuelle, de 0,011% en nombre et de 0,019% en volume. De plus, le taux moyen de disponibilité annuelle de la plateforme de SRBM s'est établi à 99,9%.

Les opérations de basculement de la plateforme technique du SRBM du datacenter principal vers celui de secours et inversement se sont déroulées avec succès dans le respect du planning initialement arrêté.

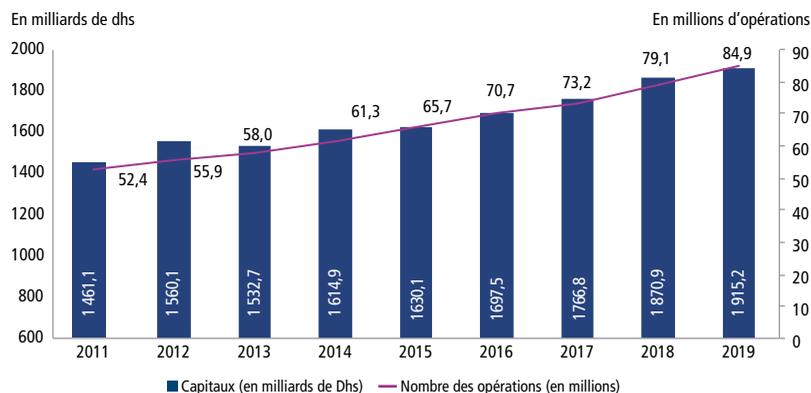
Les travaux d'évaluation de la résilience du SRBM ont mis en exergue des niveaux de fiabilité, de résilience et de disponibilité du système hautement satisfaisants permettant aux participants d'émettre leurs instructions de paiement et de procéder à leur règlement dans les meilleures conditions de sécurité.

II. SYSTÈME INTERBANCAIRE MAROCAIN DE TÉLÉ-COMPENSATION (SIMT)

II.1- Activité

Le nombre des échanges interbancaires transitant par le SIMT a poursuivi sa tendance haussière en 2019 atteignant 84,9 millions d'opérations contre 79,1 en 2018, soit une hausse de 7,4%. Dans le même sillage, les valeurs compensées se sont élevées à 1 915,2 milliards de dirhams, en progression de 2,4%.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES ÉCHANGES INTERBANCAIRES

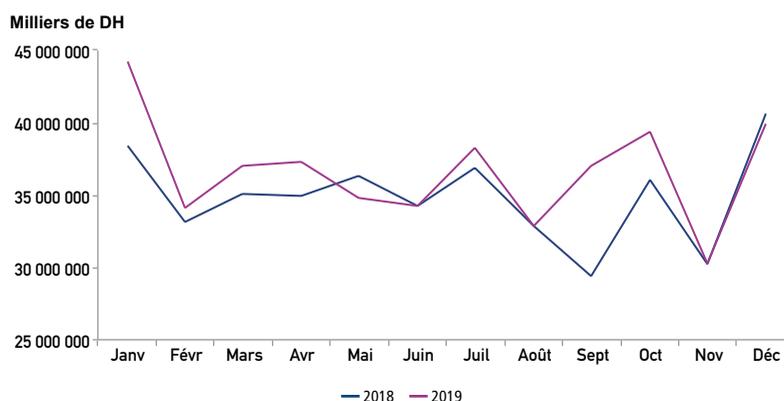


Le nombre des échanges mensuels des instruments de paiement a oscillé entre 5,9 et 8,3 millions d'opérations. La moyenne journalière a atteint 345 057 opérations par jour avec un pic de 693 036 opérations. Le temps de traitement moyen de ces opérations est estimé à 3 min avec un maximum de 6 min pour les plus grands lots et ce, en raison de la mise à niveau et la modernisation de la plate-forme centrale de compensation en 2018.

Les montants échangés au cours de la période sous revue ont suivi une variation corrélée à celle des volumes correspondants. La valeur mensuelle minimale et maximale a atteint respectivement 135,4 et 190,6 milliards de dirhams. La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré 7,2 milliards de dirhams avec un pic journalier de 12,9 milliards de dirhams.

Le total des soldes déversés par le GSIMT dans le SRBM s'est élevé à 439 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 5% par rapport à son niveau de 2018.

SOLDES ISSUS DU SIMT ET RÉGLÉS DANS LE SRBM



II.2- Évolutions récentes et projets de développement

La modernisation de la compensation fait partie des chantiers issus du schéma directeur du GSIMT établi en 2016, dont la première réalisation a concerné le renouvellement des deux plateformes techniques (production et secours) selon les normes et les standards en la matière. Ces plateformes consolident de manière optimisée les services de GSIMT, et permettront de répondre aux besoins futurs de ses adhérents notamment la mise en place du virement instantané.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib et le GSIMT ont mené une étude benchmark sur les évolutions internationales en matière des évolutions de paiements de masse. Les principales tendances et conclusions issues de cette étude sont :

- L'accroissement de la rapidité des processus de paiement de bout en bout (émission, échange, compensation, règlement, affichage et disponibilité des fonds) grâce notamment aux nouvelles opportunités permises par les nouvelles technologies ;

- La migration vers les récentes normes internationales de paiement (ISO 20022) ;
- L'optimisation des systèmes de paiement par la prolongation des heures d'activité et l'introduction de mécanismes d'économie de liquidité.

Pour s'aligner sur ces orientations internationales en matière de paiements de masse, le GSIMT a lancé en 2019 les travaux relatifs à la mise en place du virement instantané dont le temps moyen de traitement prévu sera moins de 30 secondes, avec une gouvernance dédiée. Ces travaux devraient aboutir en 2021.

Plusieurs ateliers fonctionnels, techniques et financiers ont été tenus en 2019, en présence de Bank Al-Maghrib, pour l'examen de l'architecture fonctionnelle et technique cible du nouveau système de virement instantané ainsi qu'à l'étude des mécanismes de sécurisation financière.

Par ailleurs, le GSIMT a mis en place plusieurs actions qui ont permis de renforcer sa conformité aux standards internationaux en la matière notamment :

- La refonte des statuts du Groupement pour intégrer entre autres les dispositions relatives aux nouvelles banques participatives, la désignation d'un administrateur indépendant et la mise en place d'une nouvelle charte déontologique des administrateurs ;
- La réalisation d'un audit global de sécurité d'information du système et la mise en place d'un plan d'actions suivi par le Comité d'Audit du GSIMT. Cet audit a permis également l'évaluation du niveau de maturité de la cyber-résilience du GSIMT conformément à la directive de la DNSSI⁸ et aux standards internationaux ;
- La revue du Plan de Continuité d'Activité pour l'implémentation d'un Système de Management de Continuité d'activité conforme à la norme ISO 22301. Le GSIMT a mené deux tests PCA concluants, le premier a consisté en la bascule simultanée sur les sites secours des deux systèmes GSIMT et SRBM, et le deuxième a été déroulé après la migration vers la nouvelle plateforme du GSIMT. De plus, le GSIMT a mis en place un service bureau « UAP » permettant aux banques d'échanger leurs flux, depuis ses locaux, en cas de problème de raccordement au SIMT ;
- Le déploiement d'une solution de supervision des infrastructures réseau et système ainsi que les applications fonctionnelles ; Le lancement/finalisation d'une étude du redimensionnement du Fonds de Garantie Permanent (FGP) permettant de couvrir la défaillance des deux participants (au lieu d'un actuellement) susceptibles d'engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système.

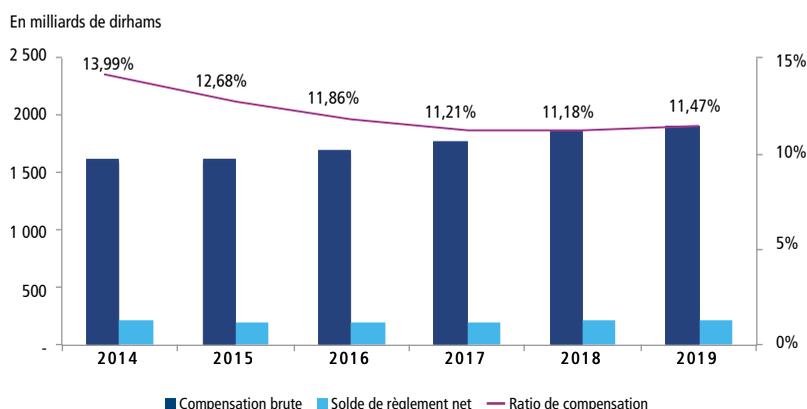
II.3- Évaluation

Sur l'année 2019, le ratio de compensation⁹ s'est établi à un niveau faible de 11,47%. Ce niveau traduit un effet de compensation élevé du système et la réduction des besoins de liquidité pour le règlement des engagements des participants de près de 89%.

⁸ Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

⁹ C'est un indicateur d'évaluation de la performance d'un système de paiement. Il mesure le niveau d'extinction des dettes et des créances permis par le système et le degré de vélocité des transferts de fonds. Plus le ratio est faible plus le système est qualifié d'optimal dans sa fonction de compensation des opérations interbancaires, contribuant ainsi à la réduction des besoins de liquidités allouées au règlement.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU RATIO DE COMPENSATION



Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT concentrent en moyenne 72,6% des échanges interbancaires¹⁰.

Le taux de disponibilité du SIMT a été évalué en moyenne à 99,99%. En effet, aucun incident majeur lié au fonctionnement du SIMT n'a été répertorié en 2019 et les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais requis, sans aucun impact sur le déroulement normal de l'activité.

Concernant la gestion des risques financiers, le FGP, s'élevant à 388,2 millions de dirhams, a permis de couvrir 80,5% des soldes de règlement débiteurs enregistrés par les participants en 2019. Toutefois, aucune mobilisation du fonds n'a été enregistrée au cours de l'année 2019.

Par ailleurs, le GSIMT a fait l'objet d'un contrôle sur place en 2019 ayant pour principal objectif de s'enquérir de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de la précédente mission réalisée en 2016 et qui ont porté essentiellement sur la gouvernance, la gestion des risques financiers et la sécurité.

III. DEPOSITAIRE CENTRAL ET SYSTÈME DE RÈGLEMENT/ LIVRAISON (MAROCLEAR)

III.1- Activité

III.1-1- Admissions des titres

La valeur des titres admis à Maroclear au cours de l'année 2019 s'est élevée à près de 205 milliards de dirhams contre 191 milliards en 2018, soit en légère hausse de 7,3%. En effet, parallèlement à une baisse de 10,6 milliards des émissions des bons du Trésor, le marché primaire de la dette privée a affiché quant à lui une bonne progression, grâce à une augmentation des émissions de

¹⁰ Valeur calculée sur la base des positions débitrices des participants hors BAM.

TCN d'environ 18 milliards de dirhams. D'autre part, le marché des actions a également progressé d'environ 7 milliards de dirhams.

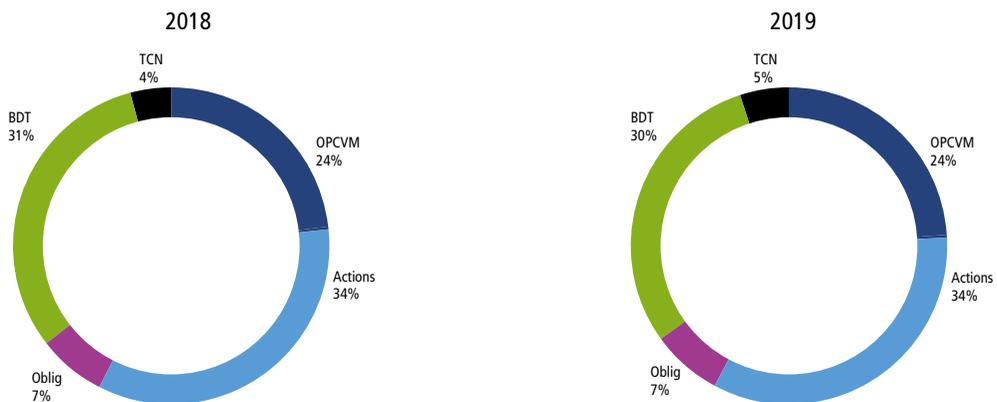
III.1-2- Évolution de la capitalisation

La capitalisation des valeurs conservées par Maroclear s'est appréciée globalement de plus de 115 milliards de dirhams, s'établissant ainsi à 1 882 milliards de dirhams à fin 2019, contre 1 766 milliards de dirhams à fin 2018.

Il est à noter que les hausses les plus importantes ont été enregistrées au niveau de l'encours « Actions » et « OPCVM », soit des progressions respectives de 7,2% et 6,7%.

Compte tenu des évolutions précitées, la répartition de la capitalisation par catégorie de valeurs est restée stable.

RÉPARTITION DE LA CAPITALISATION DE VALEURS PAR NATURE DE TITRE



Enfin, le nombre de valeurs conservées par Maroclear a augmenté de 100 lignes, essentiellement imputable au compartiment Obligations et TCN. Le nombre total des valeurs s'élève ainsi à 1.394 lignes à fin 2019.

NOMBRE DE LIGNES DE VALEURS CONSERVÉES PAR NATURE DE TITRE



III.1-3- Flux dénoués

En comparaison avec l'exercice précédent, les flux comptabilisés durant l'année 2019, en moyenne quotidienne, ont enregistré une hausse des volumes dénoués (+7,2%) et une baisse significative (-12,7%) du nombre d'opérations dénouées.

Ces évolutions opposées s'expliquent par les différentes tendances observées sur les filières Repo et Gré à Gré, d'une part, où les volumes continuent de progresser (plus d'un milliard en moyenne quotidienne) alors que le nombre de contrats sur la filière Bourse poursuit sa tendance baissière.

MOYENNES QUOTIDIENNES DES FLUX TRAITÉS

Filières	En nombre de mouvements		En millions de dirhams	
	2018	2019	2018	2019
Bourse	2.475	1.992	545	780
Gré à gré	155	175	6.274	7.152
Repo's	445	469	59.003	62.647
Transferts	112	143	-	-
Ecritures MAROCLEAR	11	13	-	-
TOTAL	3.198	2.792	65.822	70.579

III.1-4- Administration des titres

Le nombre d'opérations sur titres traitées par Maroclear en 2019 s'est élevé à 1 165, soit 130 opérations de plus par rapport à 2018.

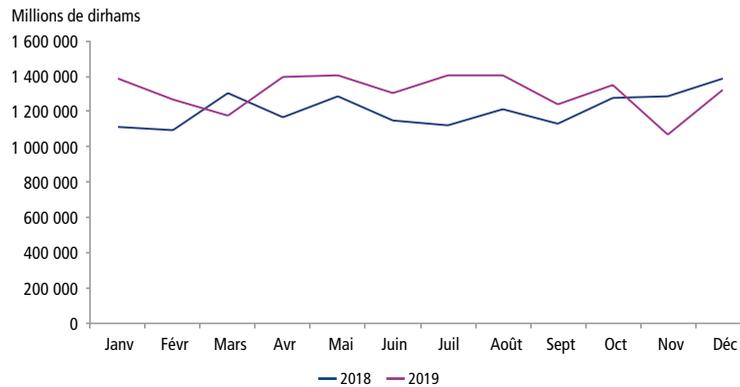
A l'instar des exercices précédents, l'essentiel de ces opérations sur titres correspond à des paiements d'intérêts et à des remboursements du principal.

S'agissant des paiements de dividendes, ils ont totalisé en 2019 plus de 24,4 milliards de dirhams, contre 25,4 milliards en 2018.

III.1-5- Règlement des soldes de Maroclear dans SRBM

La valeur consolidée des opérations issues du système de Maroclear, s'est établie à 15 726 milliards de dirhams en 2019, enregistrant une hausse de 8% par rapport à 2018.

SOLDES ISSUS DE MAROCLEAR ET RÉGLÉS DANS LE SRBM



Ainsi, le SRBM a réglé 127 219 opérations issues du système de Maroclear en 2019, dont 32 101 opérations issues de la filière de gré à gré, d'une valeur globale de 1 696 milliards de dirhams et 95 118 opérations de repo, d'une valeur globale de 13 985 milliards de dirhams.

III.2- Évolutions récentes et projets de développement

Plusieurs projets de développement ont été poursuivis par Maroclear au cours de l'exercice 2019. Il s'agit notamment de :

a- Evolution de la plateforme metier

Durant l'année 2019, l'ensemble des nouveaux modules testés avec succès ont été mis en ligne sur la plateforme de production, ils concernent :

- le module de surveillance ;
- le module de dénouement des transactions en devises (Bourse et OTC) ;
- le module de paiement direct pour les valeurs du Trésor ;
- la ségrégation des avoirs clients selon la catégorie des investisseurs.

b- Experimentation de la technologie blockchain

L'année 2019 a été marquée par la réussite de l'expérimentation de cas d'usage de la technologie Blockchain. Deux concepts ont été développés, le premier concerne le dénouement instantané des transactions transfrontalières en coordination avec le Dépositaire Central du Koweït, tandis que le deuxième couvre le processus de gestion du registre des actionnaires.

Concernant le cas du «Dénouement transfrontalier», il est basé sur le concept de «Tokenisation» des titres échangés entre deux dépositaires centraux à l'occasion du dénouement des transactions et l'utilisation d'un «Coin» de référence pour le règlement espèces. Les avantages liés à cette expérimentation sont notamment :

- Un dénouement instantané des transactions transfrontalières.
- Une réduction des coûts liés aux transferts de fonds entre places, au nombre de messages échangés (Swift) et au besoin de réconciliation.
- Une simplification d'accès aux titres étrangers.
- Un suivi en temps réel des transactions.
- Une intégration avec les plateformes existantes.
- Une disponibilité de service optimale.

c- Schéma directeur du système d'information

Le chantier «Schéma Directeur» a pour objectif d'identifier et de planifier des initiatives ciblées ainsi que de saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies. Ainsi, une feuille de route de transformation digitale 2019-2023 a été élaborée en alignement avec les ambitions de l'entreprise et une démarche de co-construction impliquant l'ensemble des parties prenantes (Bank Al-Maghrib, AMMC, Bourse de Casablanca, Banques, Sociétés de bourse, collaborateurs, ...). Cette démarche a permis de recueillir les enjeux et les programmes de développement essentiels pour la construction pragmatique d'une cible en phase avec les besoins futurs du marché.

d- Urbanisation du site de secours hors Casablanca

Dans le cadre du renforcement de la résilience des systèmes d'information de Maroclear, les travaux de mise en place d'un site de secours hors Casablanca ont été poursuivis au cours de l'année 2019. Ce site a été conçu pour garantir le même niveau d'exigences que le site de secours actuel en termes de disponibilité des données et des services.

III.3- Evaluation

Pour répondre aux recommandations de Bank Al-Maghrib en matière de surveillance de Maroclear, celui-ci a finalisé plusieurs actions dont :

- L'élargissement du périmètre de couverture des risques à travers, notamment, la mise en place d'une cartographie des risques de continuité d'activité dans le cadre du déploiement du Système de Management de la Continuité d'Activité (SMCA) ;
- Le lancement des travaux de mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ), conforme à la norme ISO 9001 version 2015 ;
- L'actualisation du cadre organisationnel à travers la mise en place d'une charte de conformité ainsi que la revue du recueil juridique en vue d'y intégrer les dispositions relatives à la continuité des activités ;
- La programmation de missions d'inspections auprès des affiliés. Au titre de l'année 2019, les vérifications effectuées sur place ont permis de constater que les cinq affiliés visités disposent globalement de moyens suffisants pour l'exercice de leur activité de tenue de compte. Néanmoins, des points d'amélioration ont été relevés, liés notamment au fonctionnement

des systèmes d'information, au traitement des opérations, aux aspects organisationnels, et au dispositif de contrôle interne ;

- L'adoption de bonnes pratiques et standards pour assurer sa résilience, notamment ceux édictés par la DNSSI, la Méthodologie CROE « Cyber Resilience Oversight Expectation » et la norme ISO 27001 ;
- La bascule de ses activités opérationnelles parallèlement à la bascule des services « SRBM », lui conférant ainsi une dimension de test de continuité de la Place d'autant plus que certains affiliés ont également procédé au déclenchement de leurs plans de secours.

IV. CHAMBRE DE COMPENSATION DE LA BOURSE DE CASABLANCA

IV.1- Activité

IV.1-1- Flux dénoués

Les flux dénoués issus de la filière Bourse au niveau de Maroclear ont enregistré une évolution contrastée en 2019. En effet, leur nombre s'est établi à 1.992 en baisse de 19,5% par rapport à 2018, alors qu'en valeur, le niveau s'est élevé à 780 millions de dirhams contre 545 millions de dirhams une année auparavant.

FLUX TRAITÉS DE LA FILIÈRE BOURSE AU NIVEAU DE MAROCLEAR

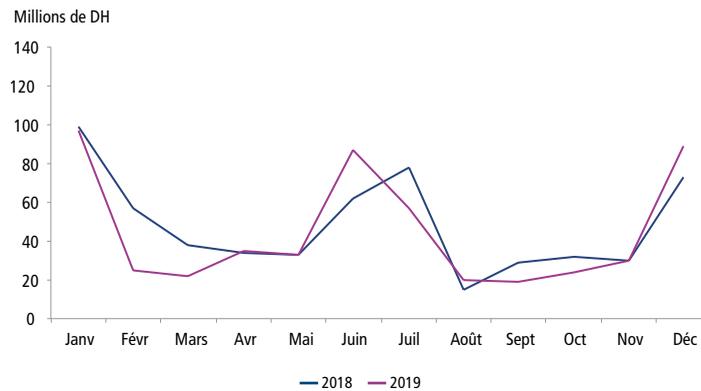
Filière	En nombre de mouvements		En millions de dirhams	
	2018	2019	2018	2019
Bourse	2.475	1.992	545	780

IV.1-2- Règlement des soldes de la Bourse de Casablanca dans SRBM

Au terme de l'année 2019, le montant total déversé par la Bourse de Casablanca dans le SRBM¹¹ s'est établi à 536 millions de dirhams, contre 579 millions de dirhams en 2018, soit une baisse de 7%.

¹¹ Au titre des appels de marge dans le cadre du système de garantie.

SOLDES ISSUS DE LA BOURSE DE CASABLANCA ET RÉGLÉS DANS LE SRBM



IV.2- Évolutions récentes et projets de développement

La Bourse de Casablanca pilote la mise en place de la Chambre de Compensation-Contrepartie Centrale (CCP) telle que prévue par la loi 42-12 relative au marché à terme. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette nouvelle infrastructure, Bank Al-Maghrib, en sa qualité d'autorité de surveillance et d'agrément, a participé aux différents ateliers de travail afférents à l'examen de l'état d'avancement des prérequis pour la mise en place de la future CCP notamment les volets juridique et réglementaire, la gouvernance, la gestion des risques et le système d'information. En outre, à l'initiative de Bank Al-Maghrib, une mission d'assistance technique de la Banque Mondiale est en cours de réalisation depuis novembre 2019 portant sur le cadre de gestion des risques de la CCP.

IV.3- Évaluation

Le suivi des recommandations formulées à l'issue de la mission de contrôle sur place de 2017 fait ressortir que la Bourse de Casablanca a procédé à :

- La prise en compte des principes de la BRI pour l'identification et la revue des risques ;
- Un audit externe du Datacenter principal et de secours ;
- Un audit externe de l'architecture technique des plateformes ;
- Un audit externe du code source en termes de qualité et de sécurité.

V. SWITCH MONÉTIQUE INTERBANCAIRE HPSS

V.1- Activité

V.1-1- L'activité Retrait

L'activité Retrait Interopérable

L'activité Retrait Interopérable désigne les opérations de retraits effectuées par les porteurs de cartes bancaires domestiques sur les GAB des banques confrères. Au cours de l'exercice 2019, les volumes de cette activité ont connu une progression de 11,7% en nombre avec 35,6 millions de transactions de retrait et de 11% en montant correspondant à 25,7 milliards de dirhams.

L'activité Retrait In-bound

L'activité Retrait In-bound désigne les opérations de retraits effectuées par les porteurs de cartes bancaires étrangères sur les GAB des banques au Maroc. Les volumes de cette activité ont connu une progression de 3% en nombre avec 9,3 millions de retraits et de 5,3% en montant avec 13,1 milliards de dirhams.

L'activité Retrait Out-bound

L'activité Retrait Out-bound désigne les opérations de retraits effectuées par les porteurs de cartes bancaires marocaines sur les GAB des banques à l'étranger. Les volumes de cette activité ont connu une progression de 48,1% en nombre avec 558.883 retraits et de 34% en montant avec plus de 1,08 milliard de dirhams.

V.1-2- L'activité Paiement Commerçant

L'activité Paiement Commerçant pour l'année 2019 s'est établie à 94,6 millions de transactions avec un volume de 50 milliards de dirhams, répartis comme suit :

L'activité Paiement Domestique

L'activité Paiement Domestique désigne les opérations de paiement effectuées par les porteurs de cartes bancaires domestiques sur les TPE des commerçants au Maroc ou sur Internet (E-commerce). Cette activité a connu une hausse de 25,5% en nombre avec plus de 73.4 millions de paiements et de 20,5% en montant avec 30,4 milliards de dirhams.

L'activité Paiement In-bound

L'activité Paiement In-bound désigne les opérations de paiement effectuées par les porteurs de cartes bancaires étrangères sur les TPE des commerçants au Maroc. Cette activité a connu une progression de 25,9% en nombre avec plus de 11,9 millions de paiements et de 14,5% en montant avec 15,1 milliards de dirhams.

L'activité Paiement Out-bound

L'activité Paiement Out-bound désigne les opérations de paiement effectuées par les porteurs de cartes bancaires marocaines sur les TPE des commerçants à l'étranger. Cette activité a connu une progression de 78,9% en nombre avec plus de 9,3 millions de paiements et de 30,8% en montant avec 4,5 milliards de dirhams.

V.2- Évolutions récentes et projets de développement

En 2019, deux nouveaux Établissements de Paiement agréés par Bank Al-Maghrib ont été raccordés à la plateforme monétique de switching et de compensation HPS Switch pour les activités domestiques de paiement et de retrait interopérables, portant ainsi à vingt-quatre (24) le nombre total d'établissements connectés à fin 2019.

Par ailleurs, suite à la mise en place du nouveau Switch de paiement mobile par HPS Switch en 2018 et ce, conformément aux spécifications édictées par Bank Al-Maghrib, dix-sept (17) banques et établissements de la place ont été homologués par le Switch, dont dix (10) déjà en production à fin 2019. A cet égard, plus de 435.722 wallets ont été enregistrés dans la table de correspondance gérée par le Switch.

Enfin, HPS Switch a également renouvelé sa certification PCI-DSS¹² v3.2 au mois d'Août 2019 et ce, conformément aux exigences en vigueur.

V.3- Évaluation

Au titre de l'année 2019, le taux de disponibilité du Switch monétique a été évalué en moyenne à 100%. En effet, aucun incident majeur lié au fonctionnement du switch n'a été répertorié en 2019 et les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais requis, sans aucun impact sur le déroulement normal de l'activité.

Le taux de rejet technique des autorisations a affiché un niveau très faible, soit 1,8% du total des transactions traitées par le Switch. Le taux de concentration des échanges des cinq premiers participants dans la valeur totale des échanges monétiques a atteint 73,4%.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a initié plusieurs actions d'accompagnement de HPSS pour la mise en conformité avec les exigences de communication des reportings règlementaires afférentes à l'activité de switching monétique et mobile.

¹² La norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement (Payment Card Industry Data Security Standard).

CHAPITRE II : ÉVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHES FINANCIERS

I. CADRE DE SURVEILLANCE DES IMF'S

Les nouveaux principes pour les IMF's édictés, le 16 avril 2012, conjointement par le Comité sur les Paiements et les Infrastructures de Marché (CPIM) et le Comité Technique de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs relevant respectivement de la Banque des Règlements Internationaux et de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs spécifient les responsabilités des banques centrales, des régulateurs de marché et des autres autorités compétentes dans la mise en œuvre de ces principes. Ils définissent des critères généraux pour une réglementation, une supervision et une surveillance adaptées et efficaces (Responsabilité A), les prérogatives et les ressources des autorités compétentes pour exécuter ces fonctions (Responsabilité B), les critères d'une communication claire et transparente de leurs politiques respectives (Responsabilité C), l'engagement des autorités compétentes à adopter les principes pour les IMF's et à les appliquer de manière cohérente à l'ensemble des infrastructures concernées (Responsabilité D) ainsi que les exigences d'une coopération, le cas échéant, entre les autorités compétentes (Responsabilité E).

Conformément à ces responsabilités, Bank Al-Maghrib a publié un cadre de surveillance des IMF's¹³ qui a pour objectif de présenter la mission fondamentale de Bank Al-Maghrib en la matière en abordant quatre volets principaux :

- Le cadre légal et réglementaire de la surveillance des IMF's ;
- Le cadre normatif ;
- L'approche de surveillance ;
- Et la surveillance coopérative.

II. ATELIERS DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES POUR LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS (PIMF)

Au titre de l'exercice 2019, Bank Al-Maghrib a organisé en collaboration avec la Banque mondiale, un exercice de simulation portant sur l'évaluation des Principes pour les Infrastructures des Marchés Financiers (PIMF) en utilisant la méthodologie CPMI-IOSCO telle qu'édictée par la Banque des Règlements Internationaux. Cet exercice a été tenu en la présence de l'AMMC, des gestionnaires des IMF ainsi que des représentants des participants systémiques qui concentrent l'essentiel des flux échangés au niveau de ces infrastructures. Le but de l'exercice est de mieux appréhender les enjeux des nouveaux principes et surtout d'en avoir une compréhension commune, facilitant ainsi

¹³<http://www.bkam.ma/content/download/645531/7247209/Cadre%20de%20surveillance%20des%20IMFs%20au%20Maroc%20VF.pdf>

les travaux de la surveillance et la coopération entre autorités d'une part, et les IMF d'autre part. A ce titre, ont été examinés en particulier les principes afférents aux risques de crédit et de liquidité pour le volet stress tests, et le principe relatif au risque opérationnel pour le volet cybersécurité. Le framework CROE¹⁴ élaboré par la Banque Centrale Européenne a été présenté aux IMF's en collaboration avec cette dernière.

III. AUTOMATISATION DE LA SURVEILLANCE DES IMF'S

Dans le cadre de l'automatisation de la surveillance sur documents des IMF's, Bank Al-Maghrib a initié un POC (proof of concept) avec HPS Switch au cours de l'année 2019. L'objectif était d'automatiser la collecte des données issues de HPSS à travers la mise en place d'une nouvelle architecture d'accès au système d'information via notamment les technologies API/ Web Services et de démontrer la faisabilité d'un accès aux données en mode 'Pull'¹⁵. Plusieurs réunions du comité de suivi de ce projet ont été tenues. La notice technique et les spécifications technico-fonctionnelles de données ont été finalisées.

IV. MÉTHODOLOGIE CROE POUR L'ÉVALUATION DE LA MATURITÉ DE LA CYBER-RESILIENCE DES IMF'S

Le cyber-risque est une source importante de risque opérationnel, qui fait l'objet d'une attention de plus en plus grande des régulateurs compte tenu des conséquences potentielles sur la robustesse des infrastructures technologiques. A cet égard, une directive du CPMI-IOSCO¹⁶ a été publiée en juin 2016 qui dicte un certain nombre de préconisations pour la cyber-résilience des IMF's. La Banque Centrale Européenne a lancé une consultation en 2018 pour détailler davantage les orientations de la BRI sur la cyber-résilience des IMF's et en décembre 2018, elle a publié la version finale de sa méthodologie CROE (cyber-resilience oversight expectations). Celle-ci définit trois niveaux d'attente¹⁷ qui fournissent aux surveillants et aux IMF's un référentiel permettant d'évaluer leur niveau actuel de cyber-résilience, de mesurer leur progression et d'établir les axes prioritaires d'amélioration.

Après plusieurs travaux préparatoires pilotés par Bank Al-Maghrib, la première auto-évaluation de la maturité de la cyber-résilience des IMF's au niveau national a été planifiée pour le deuxième semestre 2020.

14 Cyber Resilience Oversight Expectation.

15 Le superviseur qui accède aux données mises à disposition par les IMF's.

16 « Guidance on cyber-resilience for financial market infrastructures ». <https://www.bis.org/cpmi/publ/d146.pdf>

17 En évolution, avancé et innovant

PARTIE 2

PANORAMA ET SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

CHAPITRE I : MONNAIE FIDUCIAIRE

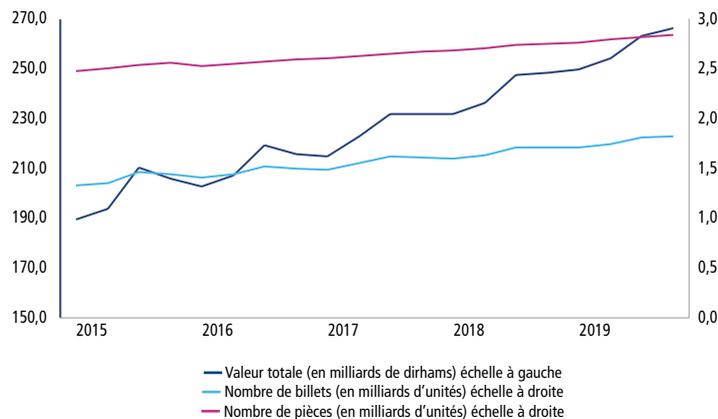
I. CIRCULATION FIDUCIAIRE

Établie à une valeur de 266 milliards de dirhams à fin 2019, la Circulation Fiduciaire (CF) a connu une augmentation de 7,2 %, soit une évolution similaire à celle enregistrée un an auparavant.

En nombre, la circulation fiduciaire a enregistré une hausse de 4,4% pour atteindre 1,8 milliard de billets et 2,8 milliards de pièces en 2019.

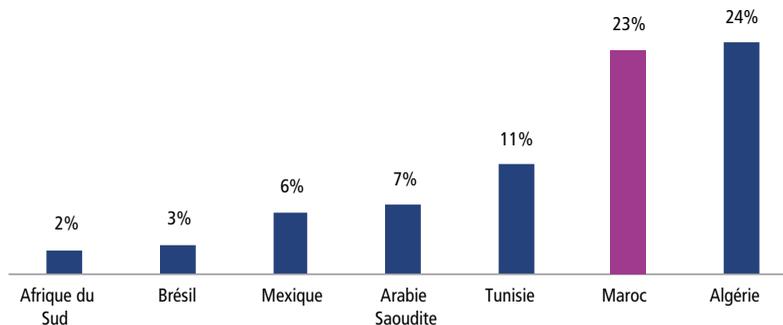
Etant influencé par les effets saisonniers (période estivale et fêtes religieuses), le numéraire en circulation a atteint un niveau record au mois d'août 2019 de 269 milliards de dirhams.

ÉVOLUTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE (2015-2019)



La monnaie fiduciaire a ainsi représenté 29% de l'agrégat monétaire M1 et 23% du PIB.

RATIO CF / PIB PAYS À RYTHME DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SIMILAIRE AU MAROC (*)



(*) sur la base des données disponibles

Billets en circulation

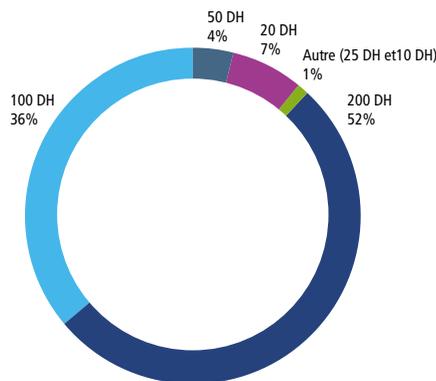
A fin 2019, la circulation des billets a connu une hausse de 7,3% en valeur et de 6,3% en volume, pour atteindre 263 milliards de dirhams et un volume de 1,8 milliard de billets.

La structure en nombre des billets en circulation affiche une prépondérance des billets de 200 DH, dont la part est passée de 51% en 2018 à 52% en 2019. Les billets de 100 DH ont vu leur part reculer d'un point, passant à 36%. De leur côté, les parts des coupures de 50 DH et 20 DH se sont stabilisées respectivement à 4% et 7%. De leur côté, les parts des coupures de 50 DH et 20 DH se sont stabilisées respectivement à 4% et 7%.

En termes de valeur, les coupures de 200 DH représentent 73% du montant des billets en circulation.

Par type de billets, 74% des billets en circulation sont de type 2012, 23% relèvent de la série d'émission 2002 et 3% sont de type 1987 actuellement en phase de retrait de circulation.

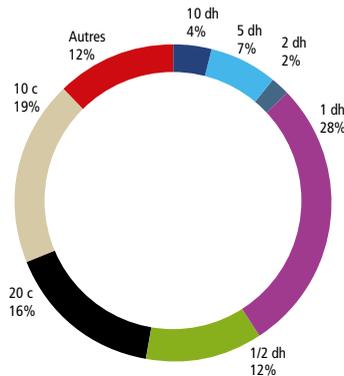
STRUCTURE DES BILLETS EN CIRCULATION EN NOMBRE A FIN 2019



Pièces en circulation

S'agissant de la circulation des pièces métalliques, celle-ci a progressé de 5% pour se situer à un volume de 2,8 milliards d'unités, soit l'équivalent de 3,6 milliards de dirhams à fin 2019. Comme à l'accoutumée, les pièces de 1DH, ½DH, 20C et 10C dominent la circulation des pièces, en volume, représentant une part totale de 75%.

STRUCTURE DES PIÈCES EN CIRCULATION (EN NOMBRE) À FIN 2019

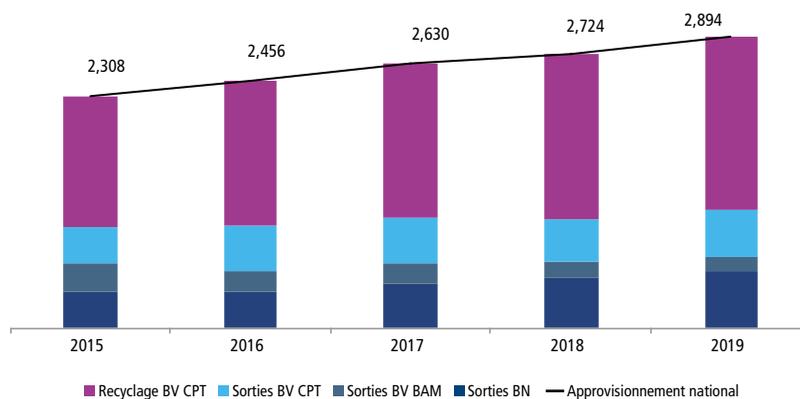


II. APPROVISIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE EN MONNAIE FIDUCIAIRE

Approvisionnement en billets

La satisfaction des besoins nationaux en MF est une mission qui relève de l'Institut d'Emission. La délégation de l'activité de traitement et de recyclage de la MF par la Banque depuis 2005 a permis aux CPT de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement de l'économie nationale en MF.

ÉVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT GLOBAL DES BBM (EN MILLIARDS DE BILLETS) 2015-2019



Le volume global des billets servis à l'économie est en croissance continue, il s'est établi à environ 2,9 milliards de billets en 2019 en hausse de 6% par rapport à 2018. Les CPT y ont contribué à hauteur de 75%, avec un volume de recyclage avoisinant 2,2 milliards de billets s'inscrivant en hausse de 6%.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib assure la supervision de la qualité du recyclage effectué par les CPT. Elle comble également le besoin en billets de banque grâce d'une part à l'injection de billets neufs qui a atteint un volume de sorties aux guichets de 574 millions de billets (+14%), et d'autre

part grâce aux sorties de BV issus de son activité de traitement et qui concernent un volume de 138 millions de billets.

La Banque assure aussi des sorties en BV CPT, constituant à l'origine des excédents des banques. En hausse de 12%, le volume des sorties de BV CPT est de 473 millions de coupures. Les sorties de BN, BV BAM et BV CPT font un volume global de sorties de 1,185 milliard de billets, en hausse de 9% par rapport à 2018.

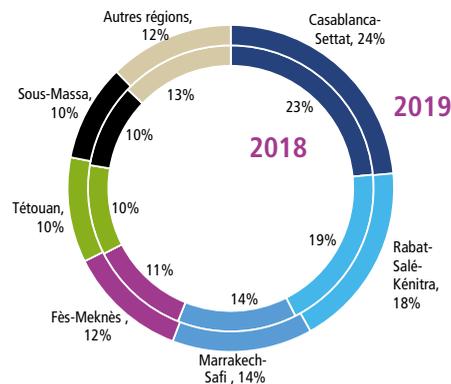
Par coupure, la structure des sorties aux guichets est dominée par les grandes dénominations. La part des billets de 200 DH a augmenté d'un point à 45% et celle de 100 DH est restée stable à 41%. En ce qui concerne les petites dénominations, la part des billets de 20 DH s'est maintenue à 9%, alors que celle des billets de 50 DH a baissé d'un point à 5%.

Par série d'émission, la tendance à favoriser les billets type 2012 s'est confirmée. Ces billets ont représenté 93% des sorties aux guichets au lieu de 85% un an auparavant. Le volume des sorties de billets type 2002, quant à lui, a représenté une part de 7%.

Cette tendance s'inscrit dans le cadre de la politique de renouvellement du stock des billets en circulation visant l'amélioration continue de la qualité des billets.

Par région, le plus grand volume des sorties est, comme à l'accoutumée, concentré au niveau de la région de Casablanca-Settat qui enregistre une part de 24%, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 18%. La région de Marrakech-Safi occupe la troisième place, avec une part de 14%. Les régions précitées et celles de Fès-Meknès, Tanger-Tétouan et Souss-Massa représentent, à elles seules, 88% du volume global de sorties des billets aux guichets de Bank Al-Maghrib, soit 6 régions sur les douze régions du Royaume.

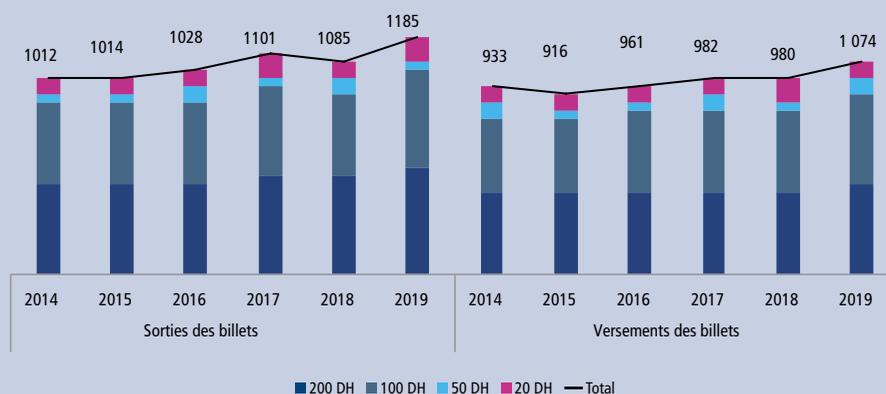
STRUCTURE DES SORTIES DES BILLETS AUX GUICHETS PAR RÉGION 2018-2019



ZOOM SUR LES MOUVEMENTS DE BILLETS

Les flux aux guichets de Bank Al-Maghrib ont porté sur un volume de sorties d'environ 1,185 milliard de billets, ce qui correspond à une augmentation de 9% par rapport à 2018. Le volume des versements a atteint 1,074 milliard de billets, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente.

MOUVEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS DE BAM 2014-2019 (EN MILLIONS DE COUPURES)



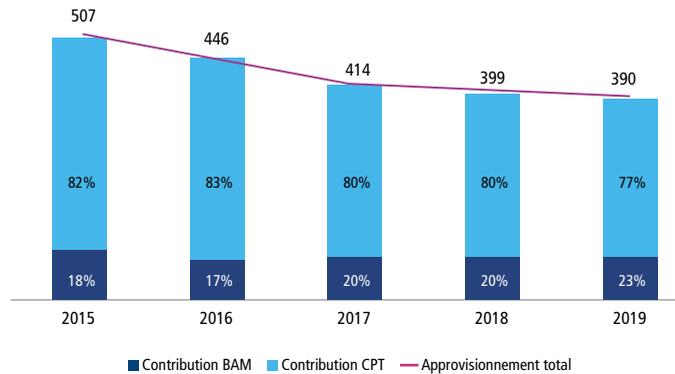
Il est à noter que le développement du rôle des CPT dans la filière fiduciaire a contribué, d'une part, à la stabilisation des mouvements de billets de banque aux guichets de Bank Al-Maghrib. Ces mouvements se maintiennent, en moyenne annuelle, à environ 1 milliard de billets pour chacun des flux de sorties que les entrées de billets. Il a contribué aussi à l'optimisation de l'activité d'approvisionnement des sièges de BAM, qui constate une baisse continue du nombre des missions de convoyage de fonds d'une année à l'autre.

Quant aux mouvements de billets de banque étrangers (BBE) aux guichets de la Banque, les achats bruts ont porté sur l'équivalent de 47,8 milliards de dirhams en hausse de 5,8% par rapport à un an auparavant. Parallèlement, les cessions de devises se sont inscrites en hausse de 2% à 1,6 milliard de dirhams en 2019.

Approvisionnement en pièces de monnaie

Bank Al-Maghrib et les CPT ont réalisé, ensemble, un approvisionnement global d'environ 390 millions de pièces en 2019, en baisse de 2% par rapport à l'année précédente, attribuée au repli de 5% du volume de recyclage en pièces de monnaie des CPT qui s'est établi à 300 millions de pièces en 2019. Cette situation s'explique par le recul continu du volume des pièces traitées par les CPT d'une année à l'autre qui résulte essentiellement par le non reflux de la monnaie divisionnaire aux banques.

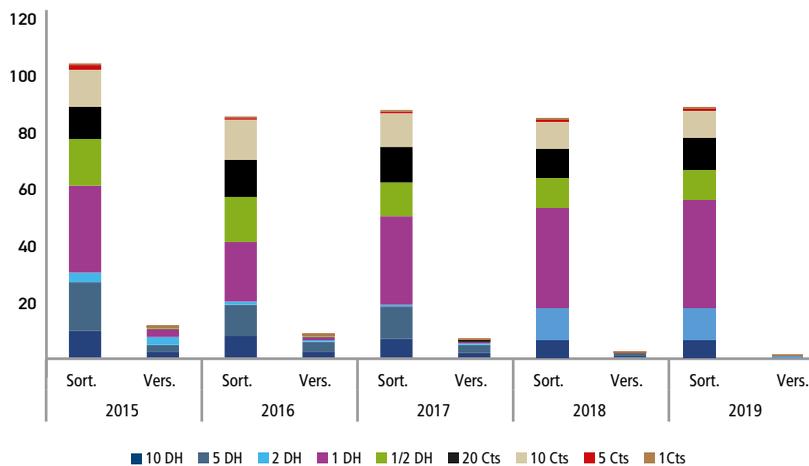
ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES DE MONNAIE (EN MILLIONS DE PIÈCES) 2015-2019



Eu égard aux mouvements aux guichets, Bank Al-Maghrib a procédé à l'émission de 89 millions de pièces neuves en augmentation de 9% par rapport à 2018. Ce volume reste prédominé des pièces de 1 DH qui y représentent une part de 42%. Les pièces de 5 DH et de 10 DH constituent des parts respectives de 13% et 8%. Les pièces de ½ DH, 20 C et 10 C suivent avec une part respective de 12%.

Parallèlement, à l'instar du trend observé auparavant, les versements ont reculé de 58% pour atteindre un volume de 0,8 million de pièces.

ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DE PIÈCES DE MONNAIE AUX GUICHETS DE BAM (EN MILLIONS DE PIÈCES) 2015-2019



Qualité des billets en circulation

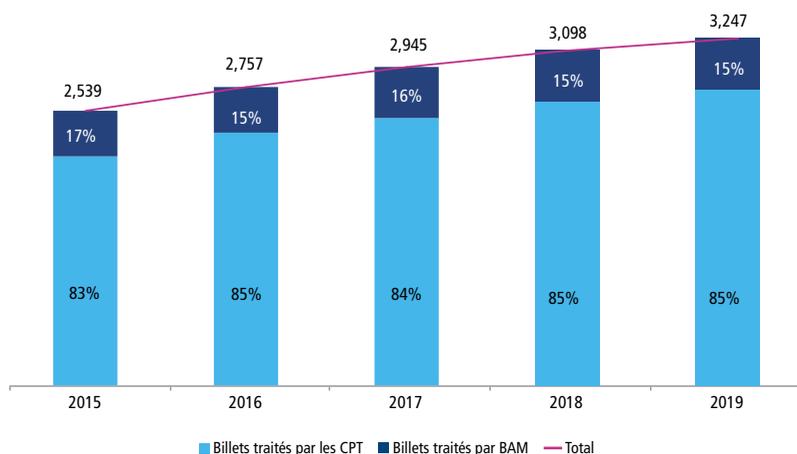
Bank Al-Maghrib a pour mission de s'assurer de la qualité de circulation fiduciaire. A cet effet, elle dispose, de par ses missions fondamentales, du pouvoir exclusif de l'émission et de l'entretien de la monnaie fiduciaire, de la supervision des opérateurs privés de tri et du retrait de la monnaie ne répondant plus aux normes de qualité requises.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a délégué, depuis 2005, aux sociétés gestionnaires des centres privés de traitement (SGCPT), l'exercice des activités de traitement et de recyclage de la monnaie fiduciaire et ce, conformément à l'instruction n°10/G/2005 de Monsieur le Wali relative aux règles de tri de la monnaie fiduciaire et au cahier des charges établi entre la Banque et ces opérateurs.

En 2019, l'émission des billets neufs par Bank Al-Maghrib a concerné un volume de 574 millions de coupures, en hausse de 14% par rapport à l'année 2018. La destruction, quant à elle, a porté sur un volume de 465 millions de billets en hausse de 50%.

L'entretien de la qualité, effectué conjointement par la Banque et les CPT, a atteint un volume de 3,2 milliards de billets, en hausse de près de 5% par rapport à l'année 2018, soit presque le double du volume des billets en circulation.

ÉVOLUTION DU VOLUME D'ENTRETIEN DES BILLETS EN MILLIARDS DE COUPURES (2015-2019)



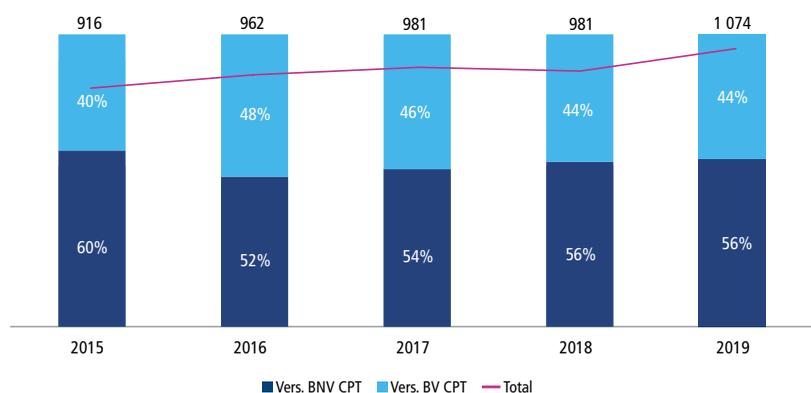
La part du volume traité par les CPT s'est stabilisée à 85%, correspondant à 2,8 milliards de billets. Le traitement des CPT a permis de produire l'équivalent de 1,7 milliard de billets valides recyclés directement aux banques, alors qu'un volume de 477 millions de billets valides a été versé à Bank Al-Maghrib. Le taux de recyclage qui en découle est resté stable à 79%.

Par coupure, les grandes dénominations de 200 DH et de 100 DH ont marqué un taux de recyclage de 83%. En revanche, les petites dénominations de 50 DH et de 20 DH ont enregistré un taux de recyclage de 16%.

Pour sa part, le volume des pièces recyclées par les CPT s'est établi à 300 millions de pièces de monnaie, en baisse continue de 5%.

Le traitement effectué par la Banque a pour objectif de s'assurer de la qualité de l'entretien effectué par les CPT. Il porte aussi bien sur les versements des billets valides mais également des billets non valides.

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS DE LA BANQUE EN MILLIONS DE COUPURES (2015-2019)



Au terme de l'année 2019, le volume global de versements des CPT, composé de billets valides et billets non valides, a atteint 1.074 million de billets, en hausse de 9,5%. Les versements des billets valides CPT ont atteint 477 millions de billets en hausse de 10%, après un recul de 3,1% en 2018. Les versements de billets non valides ont également augmenté de 9,2%, contre 2,6% en 2018 pour atteindre 597 millions de billets.

Bank Al-Maghrib a, quant à elle, soumis au traitement automatique un volume de 476 millions de billets, au même niveau que l'année précédente. Elle en a produit un volume de 155 millions de billets valides, soit plus de 5 millions de billets par rapport à l'année 2018.

Par catégorie de coupures, ce volume traité a concerné en grande partie les billets de 200 et 100 DH à hauteur de 83%. En revanche, le traitement des petites dénominations (50 et 20 DH) est passé de 87 à 79 millions de coupures.

En matière de dispositif de contrôle, Bank Al-Maghrib procède notamment à des contrôles inopinés pour s'assurer du respect de la réglementation en matière de recyclage de la monnaie fiduciaire. Ces contrôles concernent aussi bien les banques que les CPT.

Le périmètre de contrôle a couvert un échantillon de 249 agences bancaires et 60 missions d'évaluation auprès des CPT. Les plans d'actions ont été communiqués et les principaux constats relevés ont été redressés.

A ce titre, le nombre de CPT s'est maintenu à 15 centres gérés par Brink's Maroc et BCC, avec respectivement 8 et 7 centres.

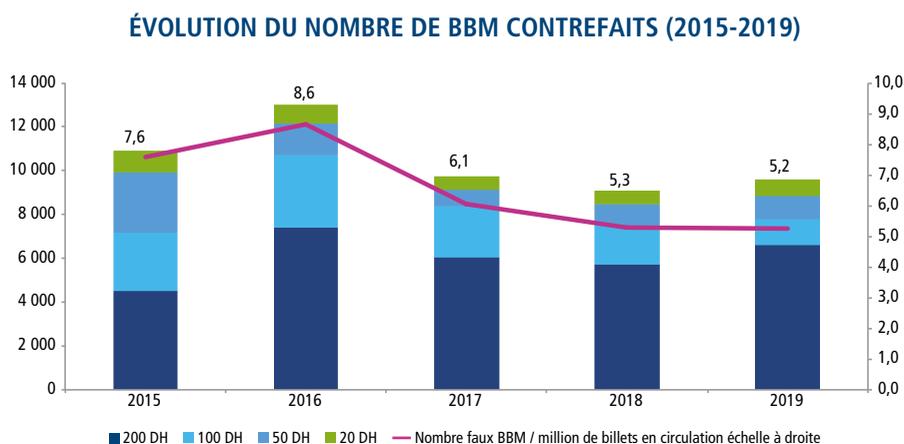
Faux monnayage

Les faux billets détectés par Bank Al-Maghrib ont augmenté de 5,5% en 2019 pour atteindre 9.575 billets, contre une baisse de 7% une année auparavant. La valeur de ces faux billets s'est établie à 1,5 million de dirhams contre 1,4 million de dirhams en 2018.

Rapporté au million de billets en circulation, seulement 5,2 billets sont contrefaits. Ce taux observe une baisse continue depuis plusieurs années et montre que le risque de contrefaçon au Maroc est globalement maîtrisé et se situe à un niveau faible comparativement à l'échelle internationale.

Par coupure, la tendance à la hausse a concerné les billets de 200 DH, 50 DH et 20 DH, enregistrant des croissances respectives de 16%, 10% et 24%. La contrefaçon des billets de 100 dirhams a baissé de 36% en nombre.

La contrefaçon cible davantage les billets de 200 DH qui représentent 69% des faux billets décelés. Les billets contrefaits de 100 DH, 50 DH et 20 DH représentent des parts respectives de 12%, 12% et 7%.



Par type de coupures, la série d'émission 2012 domine les billets contrefaits avec une part de 46%, suivie des billets de types 2002 et 1987 qui occupent respectivement des parts de 31% et 23%.

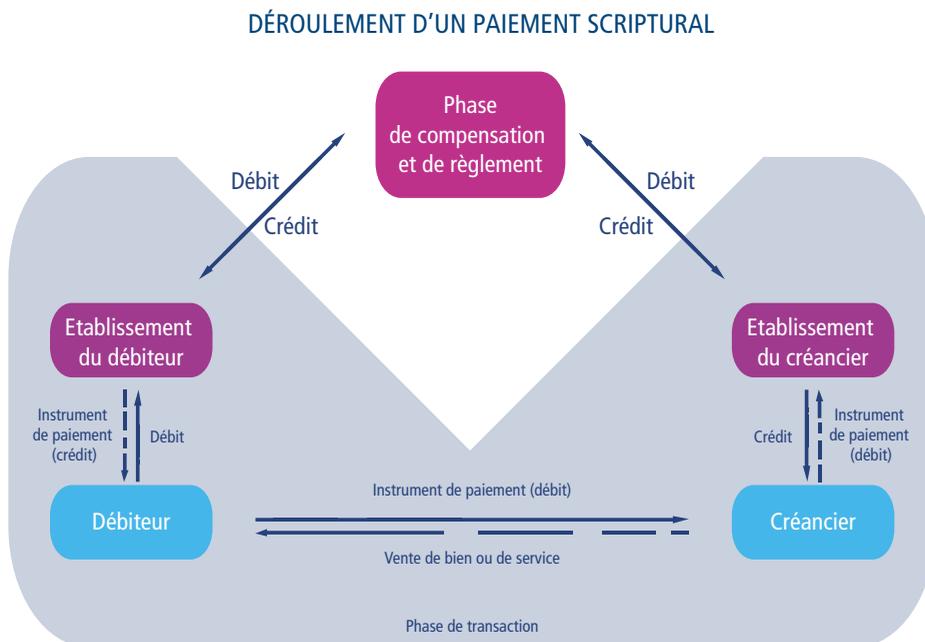
93% des faux billets décelés sont réalisés au moyen de photocopieurs ou imprimantes couleur.

De son côté, le nombre détecté de faux billets de banques étrangères (BBE) a continué à baisser à 519 billets contrefaits, contre 618 billets en 2018 et 1.091 en 2017. Cette tendance a concerné l'ensemble des devises et plus particulièrement les principales devises à savoir le Dollar américain et l'Euro, représentant des baisses respectives de près de 12% et 14%.

Bank Al-Maghrib améliore en continu son dispositif de détection de la fausse monnaie en diversifiant le périmètre de contrôle des banques et des CPT. A ce titre, la Banque a publié une liste d'équipements fiduciaires jugés aptes à traiter les billets suivant les normes de qualité requises. Elle exige, à cet effet, des opérateurs un contrôle annuel de ces équipements qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de leur capacité à détecter les faux billets.

CHAPITRE II : MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Les moyens de paiement scripturaux peuvent être définis comme l'ensemble des instruments permettant de faire circuler la monnaie scripturale et ne constituant qu'un support, papier ou dématérialisé, dans les transactions de règlement (chèque, carte, virement, prélèvement, lettre de change...).



Source : Banque des Règlements Internationaux

Un moyen de paiement est la combinaison d'un instrument permettant de produire un ordre de paiement et d'un dispositif technique et organisationnel, qui permet le traitement de cet ordre.

L'intermédiaire financier doit effectuer un certain nombre d'opérations préalables constituant la « phase de transaction » : collecte de l'ordre, vérification de sa validité et transmission des informations nécessaires à l'exécution du transfert.

Le transfert des fonds proprement dit, qui constitue la « phase de compensation et de règlement » est réalisé au moyen d'échanges et de règlements entre les établissements de crédit et assimilés, via des systèmes de paiement ou des relations bilatérales, le cas échéant.

I. CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANGES SCRIPTURAUX

Les paiements de masse s'échangent essentiellement à travers deux circuits :

- Le circuit interbancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural normalisé, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein de deux banques différentes.
- Le circuit intrabancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein d'une même banque.

Le circuit bilatéral concerne l'échange de l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change (LC) non normalisées.

Depuis 2013, Bank Al-Maghrib dispose, à travers son nouveau système de collecte de données, d'informations sur les opérations effectuées par les établissements émetteurs ou gestionnaires de moyens de paiement pour le compte de leur clientèle. Ce dispositif permet ainsi de compléter les statistiques sur les échanges fournis directement par les gestionnaires des systèmes de paiement.

Au terme de l'année 2019, le nombre global de moyens de paiement scripturaux échangés¹⁸ s'est élevé à près de 272 millions d'opérations, correspondant à une valeur cumulée de près de 3 597 milliards de dirhams, en hausse de 4,8% par rapport à 2018.

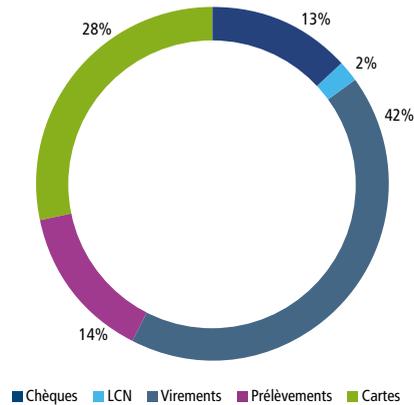
Ce niveau, qui représente environ 7,6 transactions par an et par habitant, demeure largement en dessous de ceux enregistrés par les pays les plus avancés, comme la Finlande, les Etats-Unis ou la France, où il est approximativement de 510, 425 et 310, dénotant une « scripturalisation » très importante des paiements.

La structure des paiements scripturaux, en nombre, est restée quasiment identique à celle de l'année précédente. En effet, le virement a conservé sa première place, pour la quatrième année consécutive (42% des échanges en 2019, contre 40% en 2018), devant la carte bancaire (28% des échanges en 2019 contre 29% en 2018). Les prélèvements ont maintenu leur troisième place dans l'ensemble des échanges en nombre (14% des échanges en 2019, contre 15% en 2018), devant les chèques qui ont confirmé leur régression (13% en 2019 contre 14% en 2018).

La baisse continue de la part en nombre des chèques, au profit des autres moyens de paiement électroniques va de pair avec la politique et les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib visant à développer les moyens de paiement électroniques.

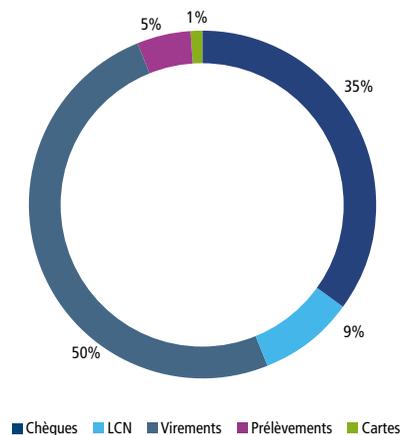
¹⁸ Couvrant les échanges réalisés en inter et intra bancaire.

RÉPARTITION EN NOMBRE DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGÉS - ANNÉE 2019

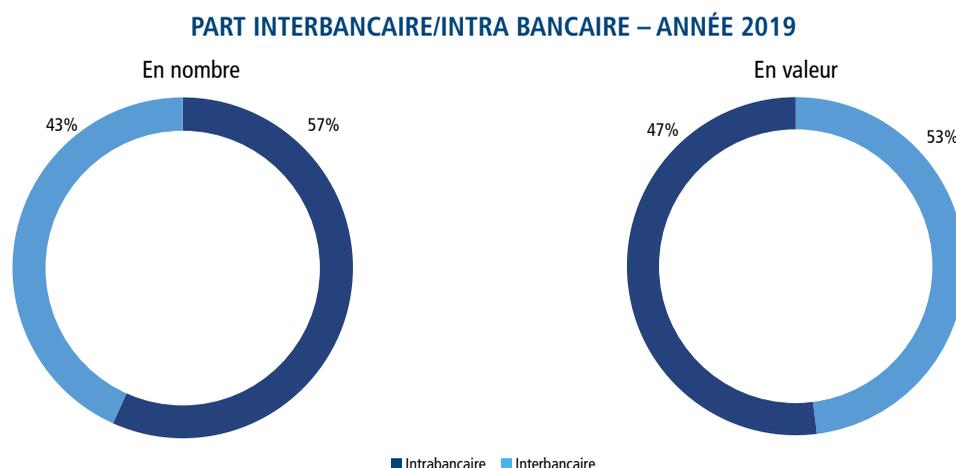


En termes de montants échangés, ces proportions sont nettement différentes et sont demeurées quasiment identiques à celles de l'année précédente. En effet, les virements ont conservé leur première position avec 50% des montants échangés, suivi par les chèques, dont la part s'est élevée à 35% (contre 36% en 2018). Les prélèvements et les transactions de paiement par cartes sont également restés stables, avec des parts respectives de 5% et de 1% des opérations. Les cartes étant essentiellement utilisées pour les règlements de faibles montants.

RÉPARTITION EN VALEUR DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGÉS - ANNÉE 2019



Sur la totalité des transactions, hors opérations par cartes, 43% du nombre de transactions sont traitées via les circuits interbancaires en 2019. En termes de valeur échangée, cette part est passée de 52 % en 2018 à 53% en 2019.



I.1- Échanges Interbancaires

Au terme de l'année 2019, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le GSIMT¹⁹ s'est établi à 84,1 millions²⁰, en progression de 13,2% par rapport à 2018.

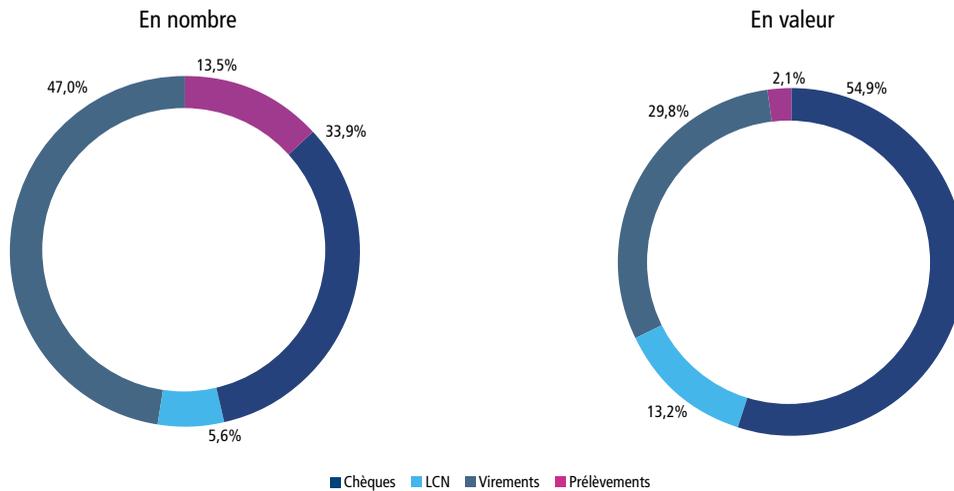
Cette évolution en volume s'est accompagnée d'une hausse des montants bruts échangés, qui se sont établis à 1 894 milliards de dirhams en 2019, contre 1 780 milliards de dirhams en 2018, soit une hausse de 6,4%.

Quant à la structure des échanges, le virement demeure en première position avec 47% des échanges, suivi par le chèque (34%) et le prélèvement (14%). Les LCN occupent le quatrième rang avec 6% des échanges. Cette structure tend à s'inverser en valeur. Le chèque prédomine avec une part de 55%, suivi par le virement avec une part de 30%, puis par la LCN, qui représente 13% des montants globaux échangés, et enfin par le prélèvement qui occupe une part de 2% des échanges en valeur.

¹⁹ Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation.

²⁰ Ce montant exclut les virements en provenance de l'étranger.

RÉPARTITION DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGÉS EN INTERBANCAIRE PAR MOYEN DE PAIEMENT



Ces instruments sont souvent utilisés pour les échanges de montants moyens et élevés. La moyenne du montant des transactions est de 36,5 KDH pour le chèque, de près de 52,9 KDH pour la LCN et de 14,3 KDH pour le virement. Ce dernier, qui matérialise essentiellement le règlement des salaires et les paiements d'impôts et taxes divers, enregistre la moyenne la plus faible puisque, depuis 2010, le GSIMT a procédé au plafonnement des montants unitaires des virements à 10 millions de dirhams, plafond au-delà duquel les ordres de transfert doivent être réglés systématiquement via le SRBM.

Le prélèvement qui occupe une part de 14% en nombre et de 2% en montant enregistre un montant moyen par transaction de 3,5 KDH, étant donné qu'il demeure un moyen de paiement privilégié notamment pour le paiement des traites des crédits à la consommation, pour les paiements répétitifs auprès des grands fournisseurs à l'instar du règlement des redevances téléphoniques et celui des factures d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, le nombre total de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 774 442 opérations, correspondant à un taux de rejet global de 2,72%. 56% de ces rejets sont liés à l'insuffisance de provision lors de la présentation au règlement.

Parallèlement, la proportion des LCN rejetées, qui s'est établie à 16,5% en 2019 contre 15,4% en 2018, demeure inquiétante, d'autant plus que près de 90% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision. Pour pallier à ces niveaux de rejets préoccupants et rétablir une relative crédibilité de ce type d'instrument de paiement, Bank Al-Maghrib a appelé à la mise en place de mesures dissuasives, à même de prévenir contre les incidents de paiement des lettres de change, à leur échéance. Des propositions d'amendements au Code de Commerce ont été présentées dans ce sens.

	CHEQUES			LCN		
	TOTAL REJETS GSIMT	REJET POUR ABSENCE OU INSUFFISANCE DE PROVISION (IP)	PART IP DANS TOTAL REJET	TOTAL REJETS GSIMT	REJET POUR ABSENCE OU INSUFFISANCE DE PROVISION (IP)	PART IP DANS TOTAL REJET
JANVIER	67 827	38 037	56,08%	68 944	61 824	89,67%
FEVRIER	56 096	30 599	54,55%	59 747	53 416	89,40%
MARS	69 400	33 226	47,88%	59 855	53 217	88,91%
AVRIL	65 589	35 750	54,51%	74 500	67 041	89,99%
MAI	67 548	38 706	57,30%	70 013	63 232	90,31%
JUIN	53 096	30 083	56,66%	51 151	45 529	89,01%
JUILLET	74 165	41 935	56,54%	79 514	71 491	89,91%
AOUT	56 687	32 990	58,20%	55 865	50 114	89,71%
SEPTEMBRE	64 131	36 407	56,77%	60 543	54 004	89,20%
OCTOBRE	71 106	39 671	55,79%	69 743	62 446	89,54%
NOVEMBRE	57 084	31 703	55,54%	51 892	46 351	89,32%
DÉCEMBRE	71 713	40 774	56,86%	79 267	71 272	89,91%

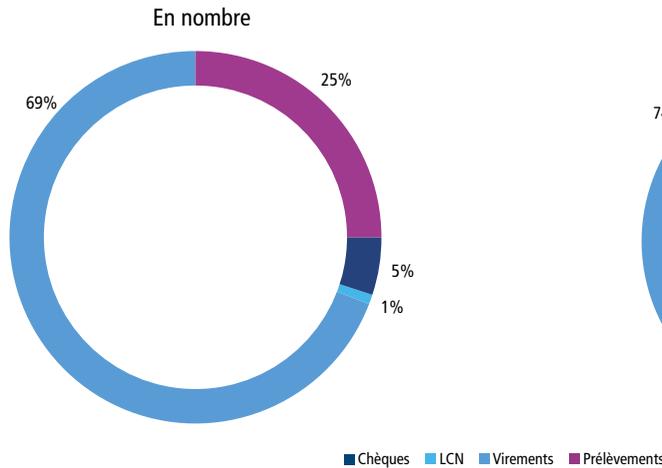
Par ailleurs, le nombre de prélèvements rejetés reste toujours élevé avec un taux de rejet de 68% contre 65% en 2018. Ce taux rappelle la nécessité de mettre en place des mesures d'urgence, à même de faire baisser la proportion d'avis de prélèvement rejetés pour défaut ou insuffisance de provision, lors de leur présentation au paiement.

I.2- Échanges Intrabancaires

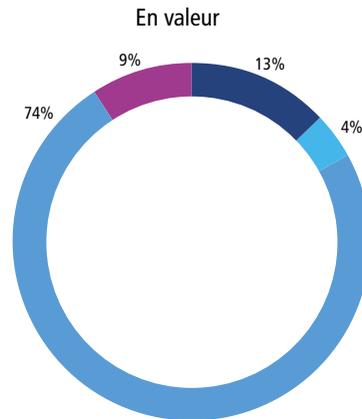
Au terme de l'année 2019, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés entre les comptes domiciliés sur les livres d'un même établissement, s'est élevé à 110 millions d'opérations, correspondant à une valeur de 1 672 milliards de dirhams.

A l'instar du circuit interbancaire, la répartition des échanges intrabancaires s'est caractérisée par la prédominance des virements dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, leur part en nombre s'est élevée à 69%, suivie par les prélèvements (25%) puis par les chèques avec 5% (confirmant ainsi leur tendance à la baisse depuis 2018, où ils ne représentaient plus que 6% contre 26% en 2017). Les lettres de changes normalisées, ne représentent, quant à elles, que 1% des transactions en nombre.

RÉPARTITION EN NOMBRE DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGÉS EN INTRABANCAIRE 2019

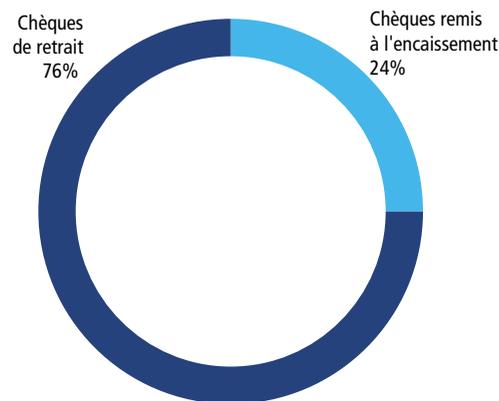


RÉPARTITION EN VALEUR DES MOYENS DE PAIEMENT ÉCHANGÉS EN INTRABANCAIRE 2019



A cet égard, il y a lieu de souligner que près des trois quarts des chèques échangés concernent les chèques de retrait de cash aux guichets des banques²¹. Le reliquat couvre les chèques remis à l'encaissement.

TYPLOGIE DES CHÈQUES ÉCHANGÉS EN INTRABANCAIRE 2019



Par ailleurs, le nombre de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 578 112, correspondant à un taux de rejet de 2,3% (contre 2,5% en 2018), dont 31,3% correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

Parallèlement, et à l'instar de l'interbancaire, la proportion des LCN rejetées demeure inquiétante, s'établissant à 18,3% en nombre en 2019, soit au même niveau que l'année précédente. Cette proportion est d'autant plus alarmante que plus de 89% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

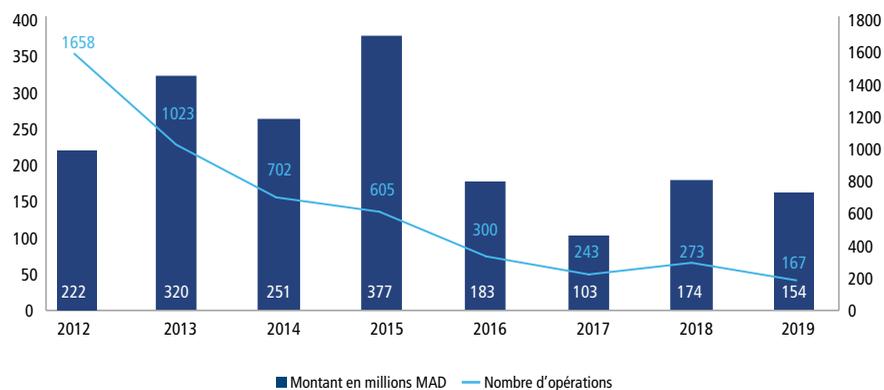
²¹ Il est à noter que l'ensemble des données relatives à l'intrabancaire sont issues des déclarations des banques.

I.3- Échanges en bilatéral

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change non normalisées, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, suite à l'accord au terme duquel deux parties conviennent d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

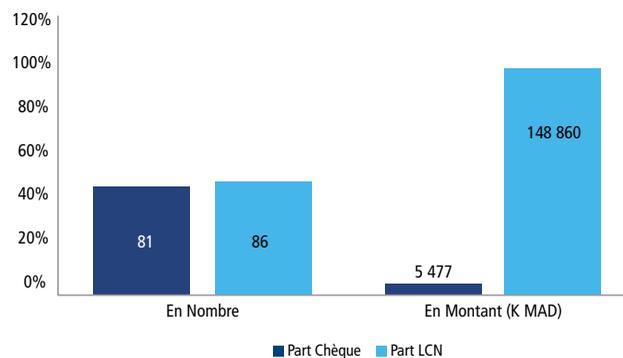
Le volume traité pour ces valeurs demeure ainsi marginal, enregistrant 167 opérations pour un montant de 154 millions de dirhams en 2019, avec une part de 8,1% du montant des échanges interbancaires (contre 9,8% en 2018). La baisse par rapport à 2018 s'explique principalement par une baisse de 39% du nombre de lettres de change non normalisées.

ÉVOLUTION DES VALEURS ÉCHANGÉES EN BILATÉRAL 2012-2019



Les lettres de change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec des parts en nombre et en montant, respectivement de 51% et 96% du total des transactions bilatérales réalisées.

RÉPARTITION PAR TYPE DE VALEURS ÉCHANGÉES EN BILATÉRAL EN 2019



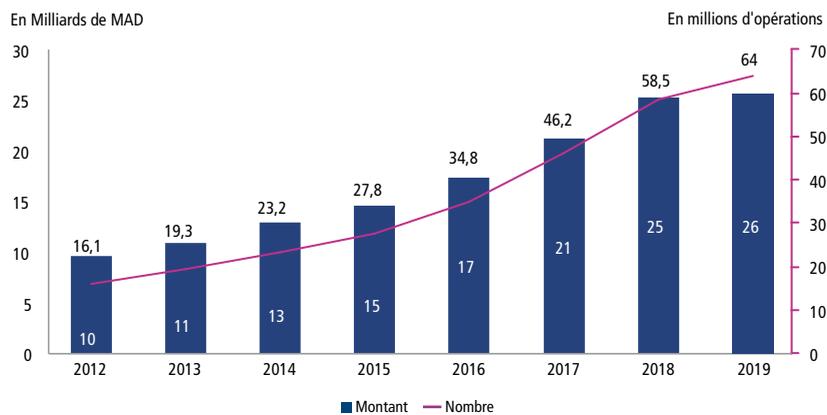
II. CARTES BANCAIRES

Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 77,4 millions d'opérations pour une valeur de 31,1 milliards de dirhams, soit une augmentation de 11% en nombre et 8% en valeur, contre des augmentations respectives de 27% et 19% un an auparavant.

La progression des paiements par carte s'explique essentiellement par l'accroissement des paiements de proximité à travers les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE), avec 64 millions d'opérations pour une valeur de 26 milliards de dirhams, en hausse respectivement, de 9,5% et de 3 % par rapport à l'année précédente.

Depuis septembre 2019, un nouveau canal de paiement a été mis en place, le paiement sans contact, qui a représenté à fin décembre 2019 une part de 1,5% en nombre des transactions de paiement domestiques et 0,6% en valeur. Il est à noter que l'usage de ce nouveau canal nécessite le remplacement de la carte du client, à sa demande ou lors du renouvellement de sa carte.

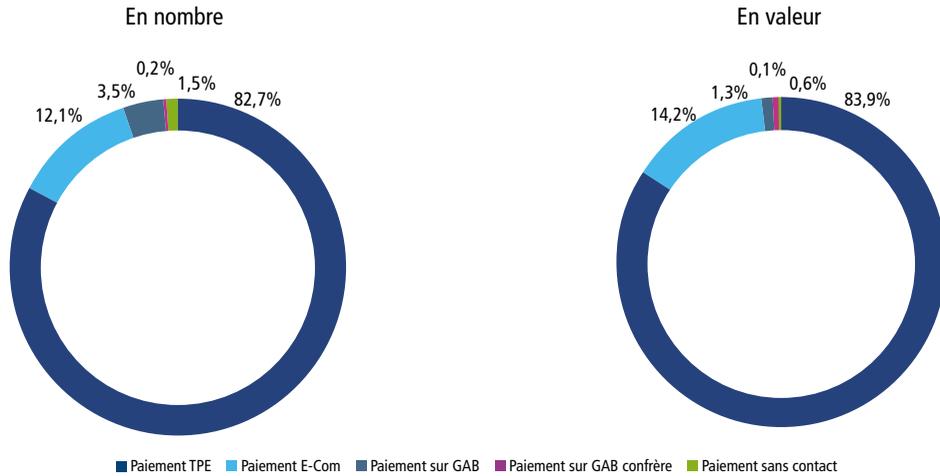
ÉVOLUTION DES PAIEMENTS TPE 2012-2019



Avec une part en nombre de 82,7% des transactions effectuées, les opérations sur TPE représentent l'essentiel des paiements réalisés par cartes bancaires en 2019, soit quasiment la même part qu'en 2018 (84%), suivies par les paiements sur GAB, avec une part de 3,5% (contre 4,2% en 2018).

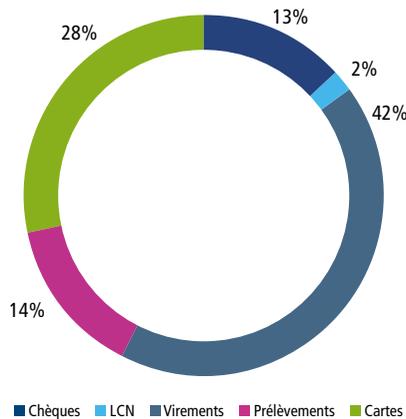
S'agissant des paiements en ligne, le nombre de transactions e-commerce a enregistré une hausse de 16% en nombre et de 47% en valeur, entre 2018 et 2019, en relation notamment avec le développement des services de paiement des factures sur internet (téléphone, eau, électricité...) et à la hausse des paiements en ligne de certaines taxes et impôts.

STRUCTURE DES PAIEMENTS PAR CARTES EN 2019



Rapportée aux paiements effectués par les moyens de paiement traditionnels, la part en nombre des paiements par carte (hors opérations de retrait) s'est ainsi établie à 28%, en seconde position derrière le virement (42%).

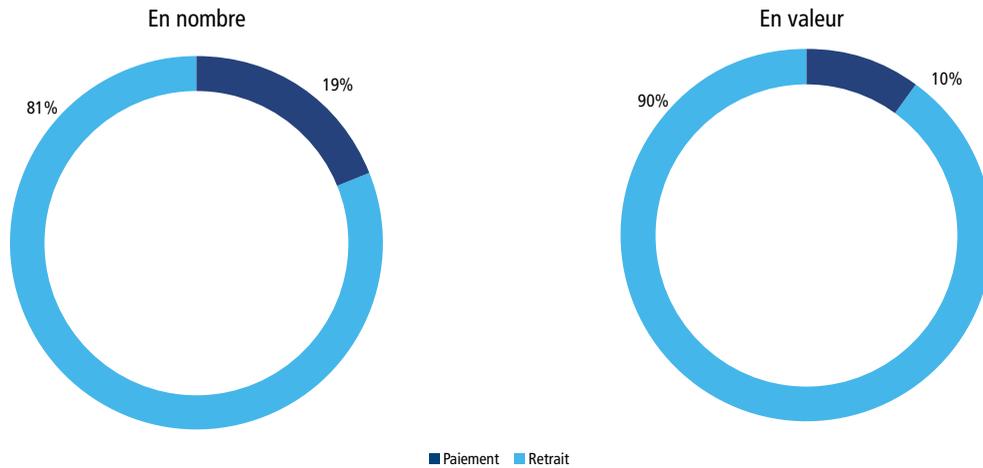
REPARTITION EN NOMBRE DES MOYENS DE PAIEMENT ECHANGES - ANNEE 2019



En dépit de cette progression, le ratio de paiement²² des porteurs marocains au Maroc demeure assez faible, ne dépassant pas 19,7% en nombre et 9,8% en valeur à fin 2019. En effet, les retraits d'espèces continuent de représenter l'essentiel des opérations effectuées par le biais des cartes bancaires. Ainsi, le nombre de retraits effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les établissements de crédit marocains a atteint, en 2019, 316 millions d'opérations, correspondant à une valeur cumulée de près de 287 milliards de dirhams, contre 297 millions d'opérations et une valeur de 265 milliards de dirhams en 2018.

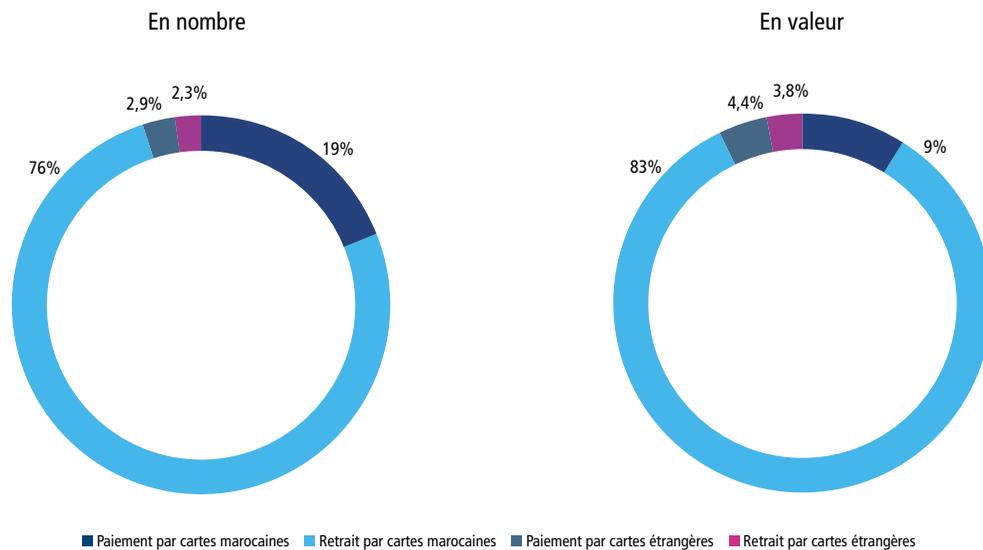
²² Calculé en rapportant les transactions de paiement sur le total des transactions par carte bancaire.

STRUCTURE PAR NATURE DE TRANSACTION EN 2019



Concernant les transactions réalisées par des cartes internationales au Maroc, elles ont totalisé 21,5 millions d’opérations, correspondant à une valeur de 28,7 milliards de dirhams soit une hausse respective de 15% et 10,4% par rapport à 2018.

STRUCTURE GLOBALE DES TRANSACTIONS PAR CARTES EN 2019



Par ailleurs, les transactions réalisées par les porteurs marocains à l’étranger demeurent assez timides mais ont connu une évolution significative de 77% correspondant à 9,9 millions d’opérations en 2019 contre 5,6 millions en 2018 et de 32 % en valeur avec 5,7 milliards de dirhams à fin décembre 2019 contre 4,3 milliards de dirhams en 2018.

Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de l'encours de cartes à validité internationale qui s'est établi à 2 897 758 cartes contre 1 703 005 en 2018, soit une hausse de 70%. Toutefois, contrairement au comportement des porteurs marocains au Maroc, l'essentiel des transactions réalisées avec ces cartes a concerné des opérations de paiement (le ratio de paiement pour les porteurs marocains à l'étranger est de 94,3%).

CHAPITRE III : SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I. MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I.1- Conduite de missions de contrôle sur place

La surveillance des moyens de paiement constitue une mission fondamentale de Bank Al-Maghrib, qui a pour objectif de veiller à la sécurité des moyens de paiement et à leur alignement aux meilleures normes et pratiques internationales, en vue de maintenir leur crédibilité et la confiance du public dans la monnaie.

A cet égard, Bank Al-Maghrib a mené, au titre de l'exercice 2019, plusieurs missions de contrôle sur place auprès des différents émetteurs de la place, couvrant divers volets, notamment l'évaluation du dispositif de reporting fraude sur cartes et chèques et celui d'émission de nouveaux produits monétiques, l'évaluation de la conformité aux dispositions légales et réglementaires en matière de déclaration des incidents de paiement au SCIP, ainsi que l'adéquation des cahiers des charges fournis aux imprimeurs de chèques avec les dispositions de la circulaire 12/G/06 relative à la normalisation du chèque. Par ailleurs, la démarche dédiée à l'audit du paiement mobile, suite à son lancement au Maroc, a été mise en place et déclinée sur un premier établissement en 2019 avant sa généralisation, courant de l'année 2020, à l'ensemble des émetteurs de moyens de paiement mobile.

I.2- Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV

Dans le cadre des efforts de Bank Al-Maghrib pour mettre en conformité l'ensemble des systèmes monétiques des établissements bancaires avec les standards internationaux, Bank Al-Maghrib suit, sur une base trimestrielle, l'état d'avancement de la migration des cartes bancaires domestiques vers la norme EMV.

Ce suivi fait ressortir que la migration est toujours en progression, enregistrant, à fin 2019, un taux de 92,4%, contre 88,6% à fin 2018. L'atteinte de l'objectif d'une migration totale des cartes à la norme EMV demeure impactée par le retard accusé par une seule Banque, dont la migration est toujours en cours.

I.3- Veille réglementaire sur les moyens de paiement

Dans le cadre de sa mission statutaire de surveillance des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib veille au respect des dispositions légales et réglementaires concernant l'émission et la gestion des moyens de paiement. Bank Al-Maghrib examine, en effet, les aspects réglementaires et fonctionnels relatifs aux solutions de paiement émises par les établissements de crédit et organismes assimilés, afin de statuer sur leur conformité par rapport aux textes en vigueur.

Ainsi et dans le cadre du lancement du paiement mobile, Bank Al-Maghrib vérifie tout particulièrement la conformité des M-Wallets aux exigences fixées par Décision Réglementaire et par la Lettre Circulaire relatives au paiement mobile domestique²³.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib continue de suivre de très près les récentes évolutions des différentes monnaies virtuelles, notamment leur développement et leur utilisation au Maroc. Ces dernières sont traditionnellement définies comme une unité de compte stockée sur un support électronique, créée, non pas par un Etat ou une Union Monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou morales) et destinée à régler les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe.

Bank Al-Maghrib mène également un processus de veille relatif au suivi de l'émission de nouveaux produits monétiques et de M-wallets. Les banques et les Établissements de Paiement ont, en effet, l'obligation d'adresser à Bank Al-Maghrib le contrat porteur et les spécifications techniques et fonctionnelles de tout nouveau produit émis. Bank Al-Maghrib vérifie ainsi la conformité des spécifications de ces moyens de paiement aux exigences en vigueur.

I.4- Evaluation de la sécurité des moyens de paiement

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux d'analyse afférents aux risques liés aux moyens de paiement. A cet égard, Bank Al-Maghrib participe à différents groupes de travail à l'échelle internationale, dont celui de l'Alliance pour l'Inclusion Financière en charge des Services Financiers Digitaux (SFD), afin d'identifier les nouvelles tendances de fraude ainsi que les mesures pour les contrecarrer, notamment pour le virement et le paiement mobile.

Les résultats de ces travaux ont été partagés, dans le cadre d'ateliers de conformité tenus avec les acteurs de l'écosystème à savoir les banques et les Établissements de Paiement, afin de les sensibiliser sur les risques liés à la cyber sécurité relatifs aux moyens de paiement électroniques.

Quant à la sécurité relative aux cartes bancaires et aux chèques, les dispositifs de suivi de la fraude sur ces moyens de paiement permettent à la Banque Centrale de mettre en place des actions correctives le cas échéant et ce, en concertation avec les émetteurs de la place.

²³ Exigences en termes d'authentification et de prérequis de sécurité appliqués au moyen de paiement.

II. CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT (CIP)

Evolution des flux traités par la Centrale des Incidents de Paiement (CIP)

L'analyse des données de la CIP arrêtées à fin 2019 fait ressortir :

- Une décélération des incidents de paiements (IP) à 2,2% contre des IP à 6,4% en 2018 et un ralentissement du rythme de progression de leur montant de 12,3% à 3,8%.
- Un recul de 2,1% des régularisations contre une légère progression de 1,3% l'année dernière. En termes de montants, leur niveau a connu une baisse de 4,2% après une quasi-stabilité un an auparavant.

En ce qui concerne les demandes de renseignements émanant des banques, elles se sont quasiment stabilisées à leur niveau de 2018, se situant à 3,8 millions de requêtes.

Analyse intra-annuelle des IP et des régularisations

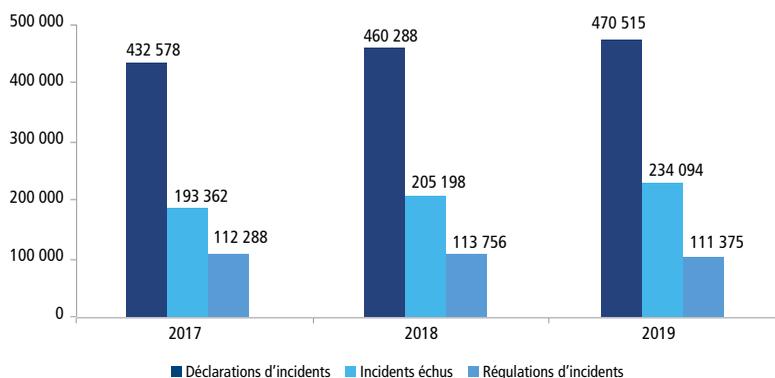
L'examen du profil mensuel des déclarations des IP montre qu'elles se sont effectuées à un rythme plus élevé au second semestre, leur moyenne ayant avoisiné 40,2 mille incidents contre 38,2 mille sur les 6 premiers mois de l'année. Ce constat reste aussi valable pour les IP échus, avec des moyennes respectives de 18,8 mille et 20,1 mille incidents. En revanche, la cadence des régularisations a marqué un léger recul, revenant de 9,7 mille sur la première moitié de l'année à 8,9 mille au cours de la seconde.

EVOLUTION ANNUELLE EN NOMBRE ET EN MONTANT DES OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LA CIP

	2017	2018	2019	Variation 2018/2017	Variation 2019/2018
Déclarations d'incidents	432 578	460 288	470 515	6,41%	2,22%
Montant déclaré (MDhs)	11 811,99	13 297,20	13 805,53	12,57%	3,82%
Régularisations d'incidents	112 288	113 756	111 375	1,31%	-2,09%
Montant régularisé (MDhs)	1 791,95	1 791,01	1 716,04	-0,05%	-4,19%
Incidents échus	193 362	205 198	234 094	6,12%	14,08%
Interdictions judiciaires d'émettre des chèques	12	11	9	-8,33%	-18,18%
Demandes de renseignements émanant des banques	3 978 983	3 809 751	3 783 721	-4,25%	-0,68%

(*) Les déclarations des incidents de paiement, en nombre et en montant, sont minorées des annulations.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES FLUX DE DONNÉES IMPACTANT LE STOCK DES INCIDENTS DE PAIEMENT



(*) Les déclarations des incidents de paiement, en nombre et en montant, sont minorées des annulations.

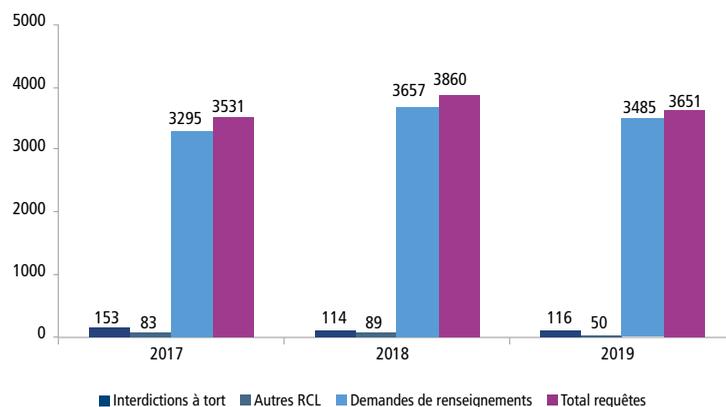
Traitement des requêtes clients

Le dispositif d'écoute mis en place par Bank Al-Maghrib a permis de traiter 3,6 mille requêtes, dont 95,43% prises en charge par le réseau de la Banque.

- Ce dispositif a en effet permis de :
 - Lever 116 interdictions à tort ;
 - Répondre à 3,5 mille demandes d'accès aux informations personnelles ;

La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib, révèle la prédominance des succursales de Casablanca et de Rabat, avec une part de 60% du total des demandes traitées.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES REQUÊTES CLIENTS

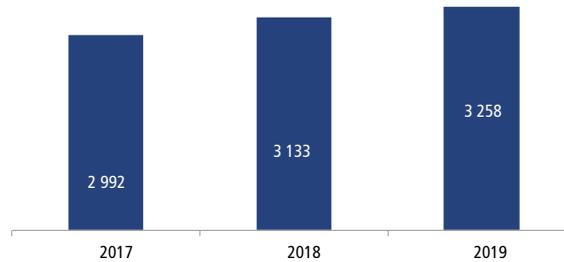


Incidents de paiement non régularisés

Au terme de l'année 2019, les incidents de paiement, non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce, ont cumulé 3,3 millions cas, soit une hausse de 4%.

La répartition par catégorie de clientèle indique que 76% des impayés, représentant 2,5 millions, sont émises par des personnes physiques.

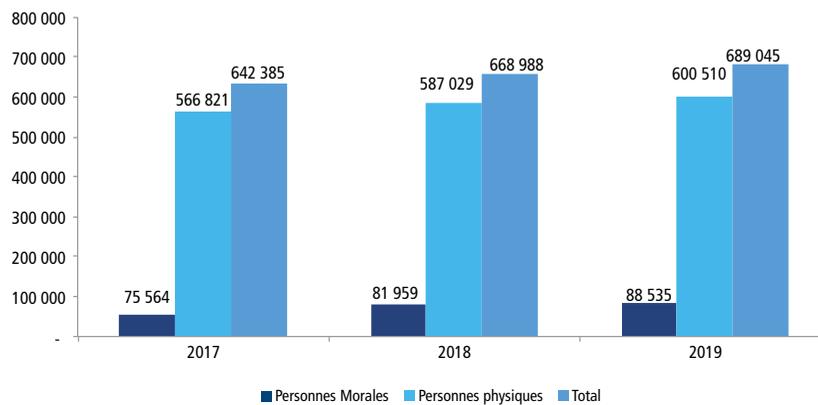
ÉVOLUTION ANNUELLE DU STOCK DES INCIDENTS DE PAIEMENT NON RÉGULARISÉS (EN MILLIERS)



Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé à fin 2019 à 689 mille personnes, en augmentation de 3% par rapport à 2018.

Ces interdictions restent dominées par celles concernant les personnes physiques, soit 87,2%.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES PERSONNES INTERDITES D'ÉMETTRE DES CHÈQUES

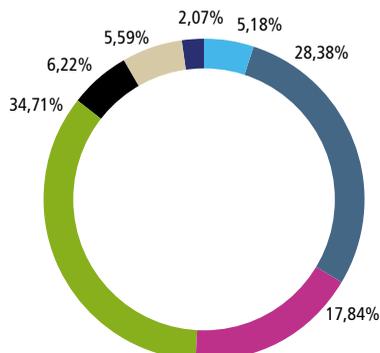


Ventilation par montant de chèque des incidents de paiement non régularisés

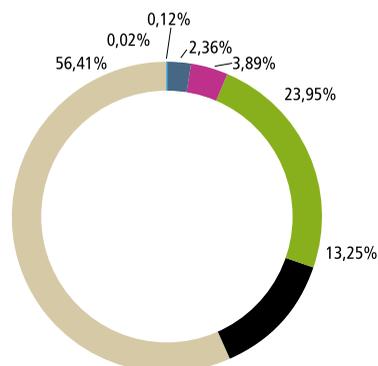
La répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin 2019, fait apparaître que :

- 81% des incidents sont d'une valeur comprise entre mille et 50 mille dirhams, dont 43% portent sur des montants entre 10 mille et 50 mille dirhams.
- les chèques supérieurs à 100 mille représentent 56% de la valeur totale des impayés alors leur part en nombre ne dépasse pas 6%.

**VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DU
NOMBRE D'INCIDENTS DE PAIEMENT NON
RÉGULARISES**



**VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE
L'ENCOURS D'INCIDENTS DE PAIEMENT NON
RÉGULARISES**



■ Inférieur à 500 DH ■ Entre 500 DH et 1 000 DH ■ Entre 1 000 DH et 5 000 DH ■ Entre 5 000 DH et 10 000 DH
■ Entre 10 000 DH et 50 000 DH ■ Entre 50 000 DH et 100 000 DH ■ Supérieur à 100 000 DH

III. CENTRALE DES IMPAYES SUR LETTRE DE CHANGE NORMALISEE (CIL)

Evolution des flux traités par la Centrale des impayés sur LCN

L'analyse des flux traités par la centrale des impayés LCN en 2019 fait ressortir les évolutions suivantes :

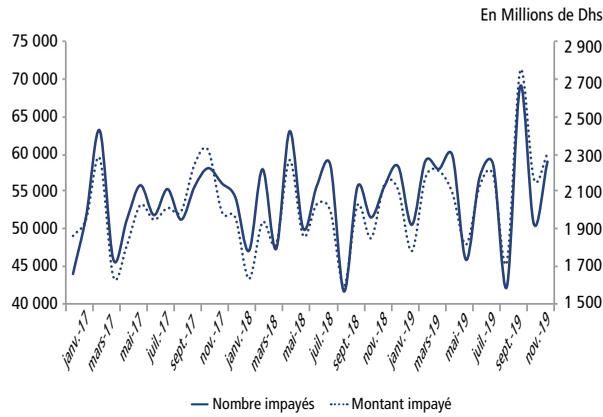
- Après une hausse de 4,6% en 2018, les déclarations des LCN impayés se sont quasi-stabilisées à 667 mille impayés. En revanche, le montant correspondant a enregistré une légère baisse de 1,4%, après un accroissement de près de 10 % un an auparavant ;
- Les régularisations ont marqué des reculs de 3,9% en nombre et 9,4% en valeur, après des hausses respectives de 9,02% et 12,5% en 2018.

Focus sur les déclarations mensuelles des impayés LCN et leurs régularisations

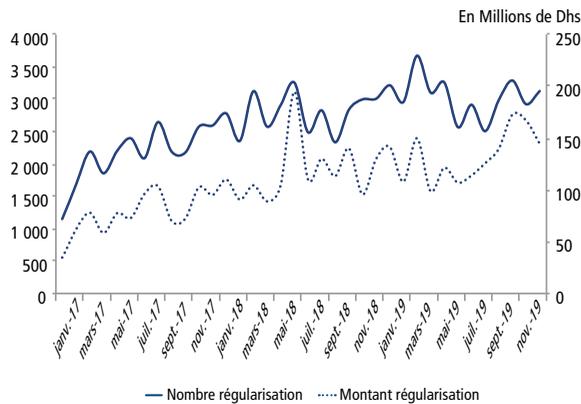
Le profil mensuel des déclarations des impayés de LCN a mis en exergue un recul de leur nombre, qui est revenu d'une moyenne mensuelle de 58 mille au cours de la première moitié de 2019 à 55 mille au cours du troisième trimestre et puis à 52 mille sur les trois derniers mois de l'année.

Quant aux régularisations, elles ont observé la même tendance sur les 12 mois de l'année, avec une moyenne mensuelle de près de 3 mille impayés.

ÉVOLUTION MENSUELLE DES DÉCLARATIONS DES IMPAYÉS SUR LCN



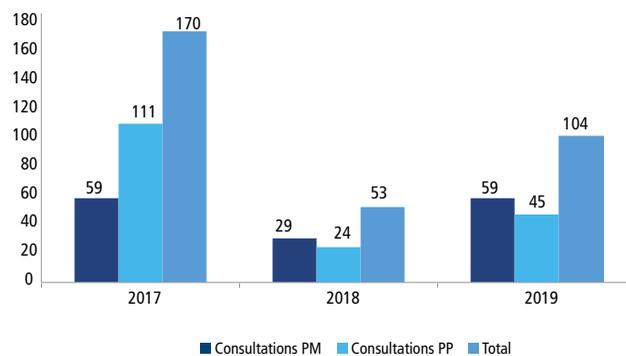
ÉVOLUTION MENSUELLE DES RÉGULARISATIONS DÉCLARÉES



Évolution des demandes de renseignements émanant des banques

Les demandes de renseignements émanant des banques ont atteint 104 consultations durant 2019 réparties entre 43 % pour les personnes physiques et 57% pour les personnes morales.

ÉVOLUTION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ÉMANANT DES BANQUES



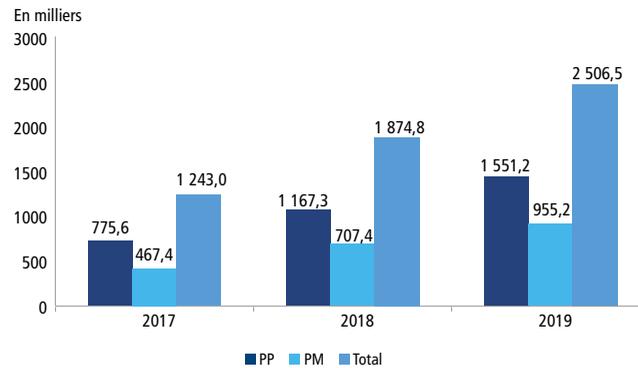
Impayés LCN non régularisés

A fin 2019, le cumul des LCN non encore régularisés s'est établi à près de 2,5 millions, en progression annuelle de 34%.

La répartition par catégorie de clientèle fait ressortir que :

- Les impayés imputables aux personnes morales représentent 67% en valeur et 38% en nombre ;
- Le nombre des personnes ayant des impayés LCN est passé à 137 mille en augmentation de 17% par comparaison à 2018.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES IMPAYÉS LCN NON ENCORE RÉGULARISÉS (EN NOMBRE)

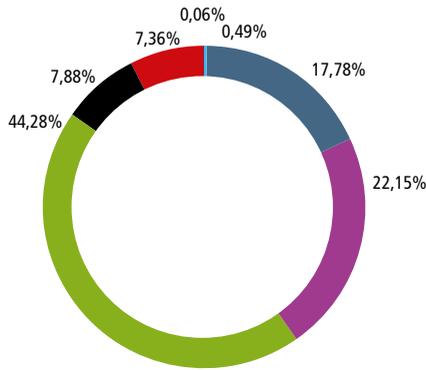


Ventilation par montant des impayés LCN non régularisés

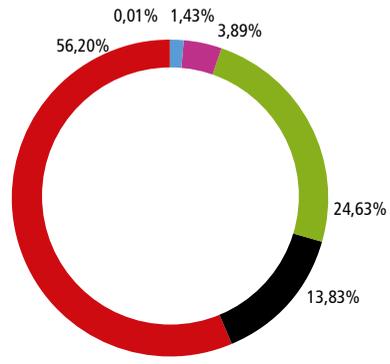
La répartition par tranche de montant du stock des LCN impayés à fin décembre 2019, fait ressortir que :

- les LCN d'un montant inférieur ou égal à 5 mille dirhams y représentent 18% en nombre et 1% en valeur ;
- celles portant sur des montants entre 5 mille et 100 mille dirhams représentent 74% en nombre et 42% en valeur ;
- la part des impayés de LCN supérieurs à 100 mille dirhams ne dépasse pas 7% en nombre mais 56% en valeur.

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DU NOMBRE DES IMPAYÉS LCN NON RÉGULARISÉS



VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IMPAYÉS LCN NON RÉGULARISÉS



■ Inférieur à 500 DH
 ■ Entre 500 DH et 1 000 DH
 ■ Entre 1 000 DH et 5 000 DH
 ■ Entre 5 000 DH et 10 000 DH
 ■ Entre 10 000 DH et 50 000 DH
 ■ Entre 50 000 DH et 100 000 DH
 ■ Supérieur à 100 000 DH

CHAPITRE IV : DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES FINTECHS

Dans le cadre de son orientation stratégique pour le développement de l'Inclusion Financière à travers notamment l'amélioration de l'accès aux services financiers de base au profit des populations à bas revenus, Bank Al-Maghrib s'est fixée parmi ses objectifs la promotion et le développement de l'utilisation des moyens de paiement électroniques.

Inscrite dans la durée et traduite dans les faits par l'adoption de la nouvelle loi bancaire, cette vision stratégique a permis l'introduction d'une nouvelle catégorie d'établissements non bancaires appelés « Établissements de Paiement », autorisés, en plus des établissements bancaires, d'ouvrir des comptes de paiement et d'offrir des services de paiement adossés à ces comptes.

C'est ainsi que le processus d'octroi d'agrément par le Comité des Établissements de Crédit a continué en 2019 par l'agrément de 4 nouveaux Établissements de Paiement portant ainsi leur nombre à 15 dont trois opérateurs téléphoniques souhaitant lancer des solutions de paiement basées sur le mobile via des filiales dédiées.

L'introduction de ces nouveaux Établissements de Paiement devrait insuffler au marché des paiements une nouvelle dynamique dont la finalité est :

- d'instaurer davantage de concurrence et de compétitivité en termes de coûts;
- d'élargir la gamme de produits à des solutions innovantes adaptées aux besoins évolutifs des utilisateurs ;
- de satisfaire de nouveaux modes de consommation de produits bancaires grâce au développement d'offres ciblées, et plus compétitives.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib, en coopération avec l'ANRT, a mis en place, dans le cadre d'un écosystème regroupant l'ensemble des acteurs concernés (Banques, Établissements de Paiement, switch mobile et opérateurs télécoms) la solution nationale de paiement mobile. La Banque a veillé à l'opérationnalisation de l'interopérabilité entre les acteurs du paiement mobile par :

- l'accompagnement de la place dans l'identification des spécifications techniques ;
- la mise en place du switch mobile (géré par HPSS) ;
- la publication du cadre réglementaire régissant ce nouveau moyen de paiement ;
- la création d'une structure de gouvernance dédiée au « paiement mobile ».

S'agissant de la structure de gouvernance, elle est constituée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique dénommé « GP2M²⁴ ». Ce Groupement est chargé d'assurer le pilotage stratégique de ce nouveau moyen de paiement, de développer et répondre à l'ensemble des problématiques technico-fonctionnelles et par la mise en œuvre d'une communication grand public autour du paiement mobile.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a finalisé, en 2019, une consultation pour la mise en place d'une stratégie de communication institutionnelle dont les principaux objectifs sont :

- d'asseoir la crédibilité du M-wallet en tant que nouveau moyen de paiement et la confiance du public pour son utilisation ;
- de faire connaître le concept autour d'un nom de marque commun ;
- d'informer le grand public sur le concept de paiement mobile.

D'autre part, la réussite du déploiement du paiement mobile a été identifiée comme étant l'un des leviers majeurs de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière. A cet effet, un groupe de travail, constitué des partenaires gouvernementaux, d'acteurs privés de la place et de la Fondation Marocaine de l'Education Financière (FMEF), a été constitué et une feuille de route a été mise en place. Elle intègre principalement :

- des chantiers opérationnels, qui seront portés essentiellement par le nouveau GIE ;
- la mise en place d'incitations fiscales et non fiscales ;
- le développement des réseaux d'agents opérants notamment au niveau des zones rurales ;
- l'introduction du paiement mobile au niveau des programmes élaborés par la FMEF.

Parallèlement, et dans le cadre de son plan stratégique 2019-2023, Bank Al-Maghrib a entrepris les travaux de préparation de sa nouvelle « Stratégie de développement des moyens de paiement scripturaux » à travers :

- la réalisation d'une étude sur l'évaluation des habitudes de paiement ;
- le lancement d'une étude sur le coût des moyens de paiement auprès des acteurs du marché ;
- la conduite d'une mission d'évaluation de l'acceptation des moyens électroniques sur le marché marocain en collaboration avec la Banque Mondiale.

Les résultats de ces travaux permettront à la Banque de mieux orienter ses actions et de compléter la feuille de route établie en matière de développement et de promotion des moyens de paiement.

De même, Bank Al-Maghrib a lancé une réflexion autour de projets de réformes légales et réglementaires afin de soutenir le développement de nouvelles activités innovantes sur le marché des paiements.

²⁴ Groupement du Paiement Mobile Maroc : il s'agit du Groupement d'Intérêt Economique qui intègre les Banques et les Établissements de Paiement émetteurs ou acquéreurs de M-wallet, dûment agréés par Bank Al-Maghrib.

En matière de développement de l'écosystème des Fintechs au Maroc, Bank Al-Maghrib a renforcé, en 2019, son positionnement en tant que catalyseur d'innovation par la création d'un guichet unique : le « One Stop Shop Fintechs » répondant aux recommandations du « Bali Fintech Agenda »²⁵. Ce guichet, en tant que point de contact focal au sein de la Banque, a pour principal rôle de soutenir, conseiller et guider les entreprises innovantes régulées ou non sur le volet légal et réglementaire. Ce guichet unique se veut accessible, permettant de créer un dialogue ouvert entre le régulateur et l'ensemble des structures « Fintechs » souhaitant offrir des services innovants à la place financière marocaine.

ENCADRÉ : PRINCIPES DU BALI FINTECH AGENDA

Le FMI et la Banque Mondiale ont élaboré conjointement la « Bali Fintech Agenda », un programme ayant défini les considérations essentielles à prendre en compte lors de l'élaboration de stratégies nationales ou régionales visant à créer un environnement propice au développement des Fintechs.

Ce programme, adopté en octobre 2018, se décline en 12 considérations essentielles élaborées à partir des expériences des différents pays membres :

- Accompagner et bénéficier des apports de la révolution induite par les Fintechs ;
- Promouvoir les nouvelles technologies pour améliorer la fourniture de services financiers à travers l'adoption des Fintechs ;
- Renforcer la concurrence et l'engagement d'ouverture des marchés en garantissant l'égalité de traitement des différents intervenants ;
- Inciter les Fintechs à promouvoir l'Inclusion Financière et développer les marchés financiers ;
- Superviser de près l'évolution du marché pour mieux comprendre les avantages et les risques associés aux Fintechs ;
- Adopter une approche de réglementation et de supervision adaptée pour mieux accompagner les innovations²⁶ ;
- Préserver l'intégrité du marché en identifiant, en évaluant et en maîtrisant les risques liés à l'utilisation des Fintechs à des fins criminelles notamment le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme tel que recommandé par le GAFI ;
- Mettre en place un cadre juridique solide, clair, transparent et valide, pour chaque aspect important des activités des Fintechs ;

25 Programme Fintech de Bali élaboré par le FMI et la Banque mondiale comprenant 12 principes pour l'accompagnement du développement des Fintechs, adopté en Octobre 2018 à Bali.

26 Cette approche doit être proportionnelle aux risques notamment ceux liés à la stabilité financière. Il est également opportun d'utiliser la technologie pour améliorer et renforcer le métier de supervision.

ENCADRÉ : SUITE

- Assurer la stabilité des systèmes monétaires et financiers dans le cas du recours aux Fintechs pour les missions propres de la Banque Centrale²⁷ ;
- Renforcer la gestion du risque opérationnel au niveau des Fintechs notamment le risque de cyber-sécurité ;
- Encourager la coordination et la coopération internationale et l'échange d'information au niveau international pour un meilleur encadrement réglementaire des Fintechs ;
- Renforcer la surveillance et l'évaluation conjointe des risques inhérents à l'innovation au niveau du secteur financier.

²⁷ Par exemple l'utilisation des CBDC (Central Bank Digital Currency) comme monnaie banque centrale et la DLT (Distributed Ledger Technology) dans le cadre des systèmes de paiement.

PARTIE 3

INCLUSION FINANCIÈRE

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Dans le cadre de la poursuite de ses initiatives visant la promotion de l'inclusion financière, Bank Al-Maghrib a renforcé ses efforts en matière d'indicateurs de mesure et de suivi de l'inclusion financière et ce, compte tenu du rôle central des données dans le pilotage du processus de développement des politiques et de leur évaluation. C'est dans ce cadre que le périmètre du dispositif de suivi et d'évaluation de l'inclusion financière, mis en place depuis 2013, a été élargi en 2019 notamment pour accompagner l'évolution du secteur marquée par l'introduction de nouveaux acteurs et l'adoption de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Cette stratégie repose sur un dispositif dédié pour le suivi et l'évaluation du déploiement de la feuille de route détaillée qui couvre les leviers définis et adoptés par ses organes de gouvernance à savoir : le Conseil National d'Inclusion Financière, le Comité Stratégique et le Comité de Pilotage et de Coordination. En effet, pour assurer un pilotage efficace et pérenne du processus de mise en œuvre, Bank Al-Maghrib, en tant que responsable du suivi et d'évaluation de la stratégie, a conçu de nouveaux Tableaux de Bord, partant des missions spécifiques de chaque organe de gouvernance, dont la mise en place est tributaire de :

- la production d'une batterie d'indicateurs permettant de mesurer les différentes dimensions de l'inclusion financière (Accès, Usage & Qualité) ;
- et l'évaluation régulière de l'avancement du déploiement des mesures prévues par la feuille de route dont le périmètre couvre le secteur financier dans sa globalité.

Pour ce faire, un groupe de travail « Data & Mesure » a été mis en place pour accompagner Bank Al-Maghrib dans sa mission notamment à travers :

- des réflexions autour des problématiques liées à la collecte et la production de données fiables par les acteurs de la stratégie ;
- des recommandations en termes d'approche et d'outils à adopter pour la mesure des indicateurs de l'inclusion financière pertinents pour la stratégie ;
- et du déploiement des mesures relatives à l'évaluation des dimensions de l'inclusion financière par les institutions membres du groupe de travail.

Ce chapitre met l'accent sur les indicateurs mesurés à fin 2019 portant principalement sur l'accessibilité et l'utilisation des services financiers. A partir de 2020, un rapport dédié à la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière sera produit de façon annuelle afin de mettre en lumière l'état d'avancement du processus de déploiement de la feuille de route ainsi que l'évolution des indicateurs de mesure des composantes de l'inclusion financière (épargne, crédit, paiement et assurance).

CHAPITRE I : INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

I. PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Depuis 2007, la promotion de l'Inclusion Financière s'est inscrite dans les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib afin de surmonter les obstacles liés à l'accès aux services financiers formels et de faire de l'Inclusion Financière un réel vecteur de développement socio-économique.

Dans la continuité du dispositif de suivi et d'évaluation mis en place par Bank Al-Maghrib en 2013, des indicateurs sur l'Inclusion Financière sont calculés de façon semestrielle selon la méthodologie développée par l'AFI, alors que l'IPSB est établi de manière annuelle.

C'est à cet effet que la Banque procède à la collecte et au traitement de données recueillies via des reportings provenant de différents établissements assujettis, afin d'assurer la mesure du progrès réalisé en termes d'accès et d'utilisation des services financiers. En plus de ces reportings, sont aussi utilisées, des données provenant des Crédit Bureau²⁸ et du service de centralisation des Comptes Bancaires²⁹.

L'ensemble de ces reportings, qui concernent aussi bien les particuliers que les entreprises, couvrent les principales dimensions de l'Inclusion Financière à savoir l'accès, l'usage et la qualité³⁰.

ENCADRÉ : MESURER L'INCLUSION FINANCIÈRE ENSEMBLE DES INDICATEURS DE BASE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE - AFI

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière a été élaboré par le Groupe de Travail sur les données de l'Inclusion Financière de l'AFI (FIDWG³¹) en tant qu'outil de mesure constituant une méthode pour évaluer l'état de l'Inclusion Financière dans les différents pays.

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière porte sur les deux dimensions de l'Inclusion Financière³², à savoir : l'accès et l'utilisation des services financiers.

Dimension d'accès :

Selon l'AFI, l'accès se réfère à la capacité d'utiliser les services et produits offerts par les institutions financières formelles.

²⁸ Un Crédit Bureau peut être défini comme étant une entreprise privée délivrant des informations sur les crédits octroyés aux clients, qu'ils soient des personnes morales ou physiques, des établissements de crédit afin de renforcer l'analyse de risques dans le processus d'octroi des prêts.

²⁹ Cf. Article 160 de la loi bancaire n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

³⁰ La dimension qualité porte ici sur le calcul de l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB).

³¹ Bank Al-Maghrib est membre du Groupe de travail sur les données d'Inclusion Financière de l'AFI.

³² La dimension de qualité, bien qu'importante, est un sujet plus complexe tant au niveau conceptuel et en termes de mesure, nécessitant généralement des enquêtes sur la demande et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs.

ENCADRÉ : SUITE

Les indicateurs d'accès dans l'ensemble de base sont les suivants :

- Le nombre de points d'accès par 10.000 adultes au niveau national répartis par type et par unité administrative ;
- Le pourcentage d'unités administratives ayant au moins un point d'accès ;
- Le pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins un point d'accès.

Dimension d'utilisation :

Selon l'AFI, l'utilisation désigne la profondeur ou l'étendue de l'utilisation des services et produits financiers.

Les indicateurs d'utilisation dans l'ensemble de base sont les suivants :

- Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé ;
- Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé.

Qu'est-ce qu'un « point d'accès » ?

Un point d'accès est une entité physique où une personne peut effectuer des opérations de dépôt et de retrait par l'intermédiaire d'une institution financière réglementée, comme les agences bancaires, les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) offrant la possibilité de dépôt, les agents distributeurs des services bancaires ainsi que les Établissements de Paiement et leurs agents.

Concernant les entreprises, outre les sources de données précitées, Bank Al-Maghrib, en partenariat avec la CGEM, MAROC PME et le GPBM, a mis en place en 2012³³. l'Observatoire Marocain des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (OMTPME).

L'Observatoire a pour objet de centraliser les données et les informations sur l'environnement des TPME au plan national et régional, et d'établir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur les conditions de leur accès au financement bancaire et aux mécanismes d'accompagnement de cette catégorie d'entreprises.

³³ L'Observatoire de la TPME est opérationnel depuis la tenue de son premier Conseil d'Administration en 2016.

ENCADRÉ : RAPPEL DES AXES DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'OBSERVATOIRE DE LA TPME

Dans le cadre de son Plan Stratégique 2017-2019, l'Observatoire de la TPME a mis en place trois axes stratégiques :

Axe 1 : Structurer l'Observatoire

- **O.S 1.1** : Instaurer une gouvernance structurée en vue d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel de l'Observatoire et de renforcer la confiance des parties prenantes ;
- **O.S 1.2** : Optimiser et adapter les ressources de l'Observatoire au regard des orientations stratégiques et exigences de performance.

Axe 2 : Doter l'Observatoire de bases de données fiables

- **O.S 2.1** : Fédérer les sources de données et les institutions partenaires autour de la vision de l'Observatoire ;
- **O.S 2.2** : Assurer la collecte régulière de données fiables, cohérentes et normalisées en vue de construire une base de données exhaustive et actualisée.

Axe 3 : Fournir des produits et des services adaptés aux utilisateurs

- **O.S 3.1** : Fournir une aide à la prise de décision à travers une meilleure connaissance du secteur formel et informel de la TPME au niveau régional, sectoriel et national ;
- **O.S 3.2** : Faciliter l'accès aux produits et services internes et externes de l'Observatoire.

En 2019, l'Observatoire a finalisé la constitution d'une base de données consolidée sur les entreprises, à partir des bases de données des différentes parties prenantes, notamment la Direction Générale des Impôts (DGI), l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (OMPIC), Bank Al-Maghrib et la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS).

Dans le cadre de ses activités, l'Observatoire a produit des indicateurs démographiques, économiques, financiers, d'accès au financement et d'incidents de paiement avec l'élaboration d'un premier rapport annuel sur le profil des entreprises marocaines « Personnes Morales », détaillant leurs caractéristiques les plus saillantes ainsi que leurs défis.

Dans le cadre de son premier Plan Stratégique, de nombreuses actions ont été réalisées, notamment :

- Des conventions d'échange de données dûment signées (BAM, DGI, CNSS et OMPIC) ;
- Une démarche méthodologique de fusion des bases de données conçue, testée et validée ;
- Une base de données centralisée sur l'environnement économique et financier de l'entreprise constituée avec des soubassements scientifiques robustes, une première au Maroc et en Afrique ;

- Des fondements du processus d'industrialisation de la production finalisés ;
- Des indicateurs démographiques, économiques et financiers produits sur les exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Un premier rapport annuel sur le profil des TPME élaboré.

ENCADRÉ : FEUILLE DE ROUTE 2020 DE L'OBSERVATOIRE DE LA TPME

La Feuille De Route 2020 a été élaborée dans l'objectif d'ancrer davantage l'Observatoire dans l'ère de la « Data science », en mettant la donnée au service de l'élaboration des politiques d'accompagnement et de soutien de la TPME et d'en mesurer l'efficacité et l'impact.

Le plan d'actions 2020 s'articule autour de trois axes stratégiques :

Axe 1 : Optimiser la structure de l'Observatoire

- **O.S 1.1** : Optimiser la gouvernance en vue d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel de l'Observatoire ;
- **O.S 1.2** : Accroître les ressources de l'Observatoire pour répondre aux exigences de performance.

Axe 2 : Industrialiser et pérenniser la production et élargir le périmètre

- **O.S 2.1** : Industrialiser et pérenniser le processus de production ;
- **O.S 2.2** : Continuer à proposer des démarches méthodologiques pour le traitement et l'analyse des bases de données ;
- **O.S 2.3** : Élargir le périmètre d'analyse.

Axe 3 : Diffuser et communiquer sur les produits et services

- **O.S 3.1** : Diffuser et communiquer sur les produits de l'Observatoire et faciliter leur accès aux utilisateurs finaux.

ENCADRÉ : CRITÈRES DE SEGMENTATION DES ENTREPRISES

Les indicateurs de l'Inclusion Financière sont calculés pour les particuliers, et les entreprises qui sont segmentées suivant les critères de segmentation prudentiels définis par la circulaire de Bank Al-Maghrib n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels, selon les approches internes aux établissements de crédit.

La Grande Entreprise (GE) est l'entreprise dont le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 175 millions de dirhams.

La Petite et Moyenne Entreprise (PME), y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond à l'une des deux conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 2 millions de dirhams.

La Très Petite Entreprise (TPE), y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond aux deux conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams ;
- Le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams.

Lorsque l'entreprise fait partie d'un groupe d'intérêt, il est pris en considération, pour la segmentation, le chiffre d'affaires sur base consolidée de ce groupe.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2019 les travaux d'automatisation du processus de collecte et de calcul des indicateurs de l'Inclusion Financière, via la mise en place d'une solution informatique de « Monitoring de l'Inclusion Financière ».

II. INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE³⁴

II.1- PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACCÈS

En 2019, le nombre de points d'accès aux services financiers³⁵ a enregistré une hausse de 15% passant ainsi à 15.860, contre 13.768 une année auparavant³⁶.

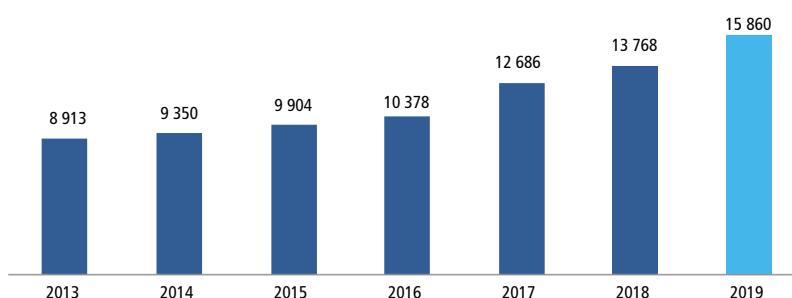
Cette évolution est due principalement à l'émergence des Établissements de Paiement, et dans une moindre mesure, à la progression de la capillarité du réseau bancaire sous l'effet de la hausse combinée des réseaux GAB cash-in & cash-out et IOB.

RÉPARTITION DES POINTS D'ACCÈS PAR CATÉGORIE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019
Agences bancaires	5 711	5 946	6 158	6 284	6 383	6 475	6 513
IOB	1 508	1 705	1 852	2 087	2 250	2 298	2 565
Établissements de Paiement	1 630	1 611	1 565	1 763	3 746	4 732	6 241
GAB Cash-In & Cash-Out	64	88	329	244	307	263	541
Points d'accès	8 913	9 350	9 904	10 378	12 686	13 768	15 860

Par rapport à 2013, le nombre de points d'accès a connu une évolution considérable de près de 78%, passant ainsi de 8.913 à 15.860 points d'accès en 2019.

ÉVOLUTION DES POINTS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS



Bien que la capillarité du réseau bancaire et des Établissements de Paiement ait fortement progressé ces dernières années, des disparités persistent au niveau territorial puisque les écarts continuent de subsister entre le monde urbain et le monde rural.

³⁴ Les indicateurs sont calculés sur la base des reportings reçus des établissements déclarants.

³⁵ Banques, IOB, Établissements de Paiement et GAB.

³⁶ *Les données de 2018 relatives aux Établissements de Paiement ont été actualisées. Ainsi, le nombre de points d'accès pour cette catégorie s'élève à 4.732 unités.

RÉPARTITION DES POINTS D'ACCÈS PAR RÉGION

Région	Population adulte	Nombre de points d'accès	Densité bancaire
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	119 700	94	1 273
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	288 465	258	1 118
GUELMIM - OUED NOUN	330 908	179	1 849
DRAA - TAFILALET	1 252 221	536	2 336
L'ORIENTAL	1 790 003	1 359	1 317
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 931 265	1 138	1 697
SOUSS-MASSA	2 091 826	1 226	1 706
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 770 610	1 573	1 761
FES - MEKNES	3 250 768	1 747	1 861
MARRAKECH - SAFI	3 495 751	1 645	2 125
RABAT - SALE - KENITRA	3 552 775	2 150	1 652
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 362 028	3 955	1 356
Total général	26 236 319	15 860	1 654

La densité bancaire³⁷ au niveau national a connu une nette amélioration, passant d'un point d'accès pour 1.877 adultes en 2018³⁸ à un point d'accès pour 1.654 adultes³⁹ en 2019.

Malgré l'évolution constatée au niveau national, la densité bancaire en milieu rural n'est que d'un seul point d'accès pour 9.245 adultes contre un point d'accès pour 1.023 adultes en milieu urbain.

37 La densité bancaire est calculée selon la formule suivante : Population adulte / nombre de points d'accès.

La plus faible densité bancaire pour l'année 2019 concerne la région de Laayoune-Sakia El Hamra (1.118) et la plus élevée concerne la région de Draa-Tafilalet (2.336).

38 La densité bancaire globale de 2018 a été mise à jour suite à l'actualisation du nombre de points d'accès pour la catégorie EP (chiffre 2018 actualisé).

39 La population adulte (ayant au moins 15 ans) est estimée à près de 74%.

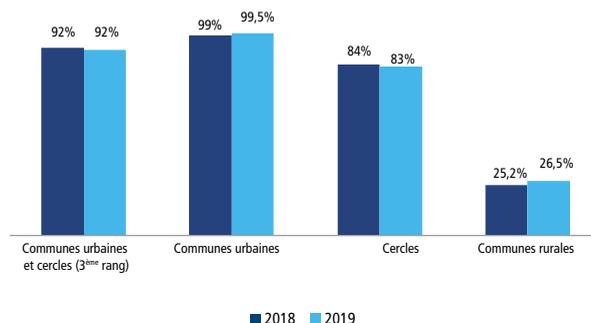
RÉPARTITION DES POINTS D'ACCÈS (RURAL VS URBAIN)

Région	CR			CU		
	Taille de la Population adulte	Points d'accès	Densité bancaire	Taille de la Population adulte	Points d'accès	Densité bancaire
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 115 642	190	5 872	815 623	948	860
DRAA - TAFILALET	888 720	121	7 345	363 501	415	876
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	30 711	6	5 118	88 989	88	1 011
FES - MEKNES	1 398 917	110	12 717	1 851 852	1 637	1 131
GRAND-CASABLANCA SETTAT	1 489 518	159	9 368	3 872 510	3 796	1 020
GUELMIM - OUED NOUN	125 897	19	6 626	205 011	160	1 281
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	19 136	2	9 568	269 329	256	1 052
L' ORIENTAL	676 918	122	5 549	1 113 084	1 237	900
MARRAKECH - SAFI	2 085 290	104	20 051	1 410 461	1 541	915
RABAT - SALE - KENITRA	1 215 269	136	8 936	2 337 506	2 014	1 161
SOUSS-MASSA	1 058 981	122	8 680	1 032 844	1 104	936
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	1 156 001	127	9 102	1 614 609	1 446	1 117
Total général	11 260 999	1 218	9 245	14 975 320	14 642	1 023

Cette situation traduit la forte concentration des points d'accès en milieu urbain, et peut en partie s'expliquer par le modèle économique de l'agence bancaire classique qui ne semble pas adapté à la faible densité des zones rurales et au faible niveau de revenus dans certaines zones, étant donné que ce dernier requiert un nombre minimal de clients pour amortir les charges fixes.

Le pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès a enregistré une nette amélioration en 2019, s'établissant à 74% contre 72% en 2018.

En termes de couverture du milieu rural, le pourcentage des communes rurales disposant d'au moins un point d'accès a connu une hausse passant de 25,2% en 2018 à 26,5% en 2019, qui s'explique essentiellement par l'implantation du réseau des Établissements de Paiement dans des zones initialement non couvertes.

POURCENTAGE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES AYANT AU MOINS UN POINT D'ACCÈS⁴⁰

II.2- PRINCIPAUX INDICATEURS D'USAGE

II.2-1- Particuliers

L'évolution des comptes de dépôt des particuliers a connu d'importants progrès aussi bien en termes de volume que de valeur.

En effet, le nombre de comptes de dépôt a augmenté de 4,2% en 2019, s'établissant à 24,36 millions de comptes avec un encours également en hausse de 3,3% pour atteindre 678,7 milliards de dirhams.

ÉVOLUTION DES COMPTES DE DÉPÔT DES PARTICULIERS ENTRE 2018 ET 2019

	Nombre de comptes de dépôt	Encours (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
2018	23 383 475	656 790 951	28 088
2019	24 365 118	678 737 134	27 857

Le nombre de crédits bancaires aux particuliers a enregistré une hausse de 5,4% en 2019, s'établissant à 12,6 millions de contrats avec un encours de 288,1 milliards de dirhams, en hausse de 3,2% par rapport à 2018.

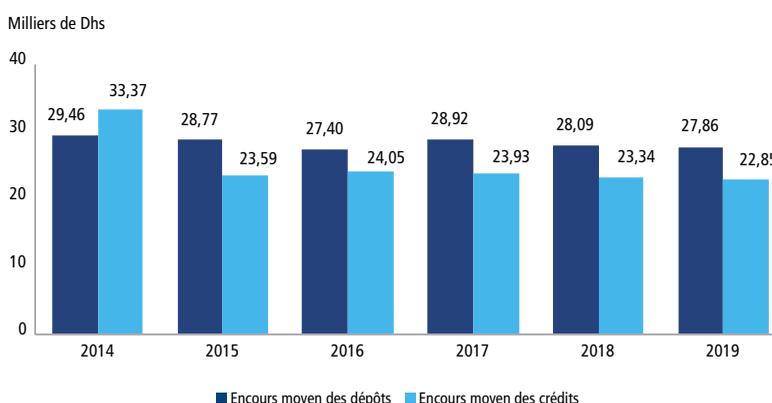
⁴⁰ Communes urbaines et cercles (3^{ème} rang) : selon l'AFI, au minimum, un pays doit rendre compte de ses indicateurs de base de l'unité administrative du troisième niveau car les indicateurs du niveau 1 (national) et du niveau 2 (régional) ne donnent pas généralement un aperçu précis de l'accès financier.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉDITS BANCAIRES AUX PARTICULIERS ENTRE 2018 ET 2019

	Nombre de crédits	Encours (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
2018	11 963 414	279 223 935	23 340
2019	12 609 185	288 113 252	22 849

L'encours moyen des dépôts et des crédits a donc évolué comme suit :

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS MOYEN DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS DES PARTICULIERS



a- Répartition géographique des comptes de dépôt et des crédits

La région du « Grand-Casablanca Settat » consolide sa position dominante, couvrant ainsi 27% du volume des comptes de dépôt et 31% de leur valeur globale, suivie par la région de « Rabat - Salé - Kénitra » avec 15% aussi bien en termes de volume que de valeur.

La région de l' « Oriental » surclasse les autres régions en termes d'encours moyen de dépôt, puisqu'il s'élève à 38.053 Dhs, suivie par la région du « Grand-Casablanca Settat » avec 31.869 Dhs, contre 12.887 Dhs pour la région « Eddakhla - Oued Eddahab ».

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES COMPTES DE DÉPÔT DES PARTICULIERS

Région	Taille de la population adulte	Nombre de comptes de dépôts	Valeur des comptes (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 931 265	1 362 595	36 526 512	26 807
DRAA - TAFILALET	1 252 221	692 304	11 279 123	16 292
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	119 700	92 930	1 197 607	12 887
FES - MEKNES	3 250 768	2 849 601	66 427 484	23 311
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 362 028	6 572 596	209 464 283	31 869
GUELMIM - OUED NOUN	330 908	266 339	4 449 096	16 705
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	288 465	274 184	4 574 728	16 685
L'ORIENTAL	1 790 003	2 117 351	80 571 524	38 053
MARRAKECH - SAFI	3 495 751	2 210 664	50 052 046	22 641
SOUSS-MASSA	2 091 826	1 814 946	42 701 083	23 527
RABAT - SALE - KENITRA	3 552 775	3 700 819	101 255 282	27 360
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 770 610	2 410 789	70 238 365	29 135
Total général	26 236 319	24 365 118	678 737 134	27 857

S'agissant des crédits bancaires aux particuliers, la région du « Grand-Casablanca Settata » surperforme les autres régions aussi bien en termes de nombre (30%), de valeur (52%) que d'encours moyen qui s'élève à 38.965 Dhs.

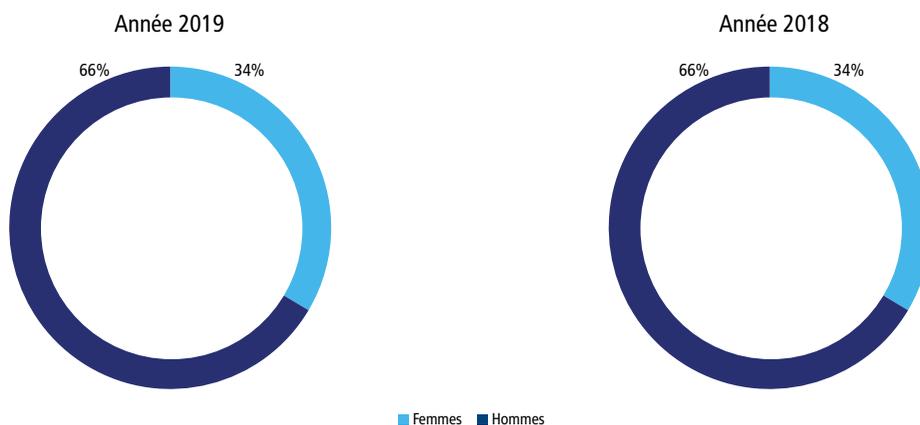
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Région	Taille de population adulte	Nombre de crédits	Valeur des crédits (Kdhs)	Encours moyen (Dhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	1 931 265	543 640	6 604 684	12 149
DRAA - TAFILALET	1 252 221	264 145	2 467 085	9 340
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	119 700	43 865	643 801	14 677
FES - MEKNES	3 250 768	1 439 868	21 110 416	14 661
GRAND-CASABLANCA SETTAT	5 362 028	3 843 588	149 765 898	38 965
GUELMIM - OUED NOUN	330 908	114 875	1 138 757	9 913
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	288 465	154 538	2 452 838	15 872
L'ORIENTAL	1 790 003	980 804	12 076 588	12 313
MARRAKECH - SAFI	3 495 751	1 151 581	18 316 416	15 905
SOUSS-MASSA	2 091 826	870 082	12 364 962	14 211
RABAT - SALE - KENITRA	3 552 775	1 927 721	44 540 652	23 105
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	2 770 610	1 274 478	16 631 153	13 049
Total général	26 236 319	12 609 185	288 113 252	22 849

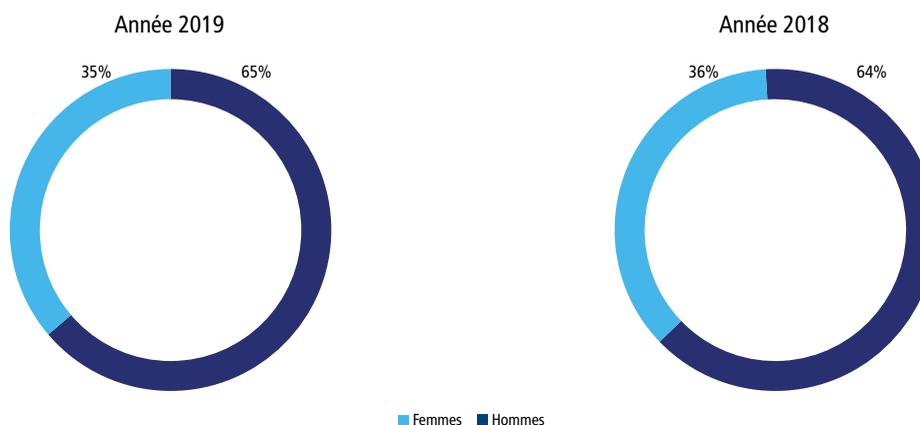
b- Ségrégation par genre

Les femmes représentent près du tiers des utilisateurs des services bancaires. À fin 2019, la répartition du côté « offre »⁴¹ se présente comme suit :

RÉPARTITION DES COMPTES⁴² (EN NOMBRE) PAR GENRE



RÉPARTITION DES CRÉDITS⁴³ (EN NOMBRE) PAR GENRE



c- Répartition par groupe d'âge

Les données disponibles montrent qu'à l'instar des années précédentes, la pénétration des comptes demeure faible chez les jeunes adultes à fin 2019.

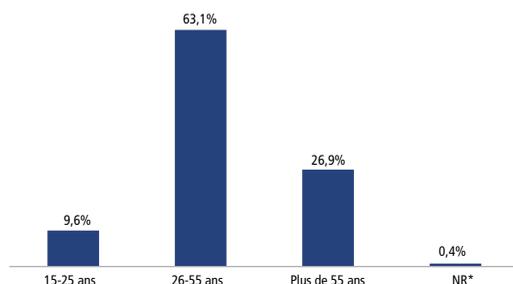
En effet, selon les tranches d'âge, seulement 9,6% des comptes sont détenus par des personnes âgées de 15 à 25 ans, contre 63,1% des comptes détenus par la tranche d'âge des 26-55 ans, alors que la population de 15 à 25 ans représente 25% de la population adulte.

41 Références : Service de Centralisation des Comptes Bancaires (données disponibles à fin juin 2019) et Crédit Bureau (données disponibles à fin décembre 2019).

42 Sur la base du nombre de femmes / hommes titulaires de comptes.

43 Sur la base du nombre de femmes / hommes ayant un crédit actif enregistré au Crédit Bureau.

PERSONNES PHYSIQUES TITULAIRES DE COMPTES PAR TRANCHE D'ÂGE⁴⁴



La faiblesse de pénétration chez les jeunes adultes peut s'expliquer par le niveau réduit des revenus de cette catégorie, de l'inadaptation des offres aux besoins des segments à faible revenu, de la forte utilisation des services financiers informels et du statut socio-économique.

II.2-2- Entreprises

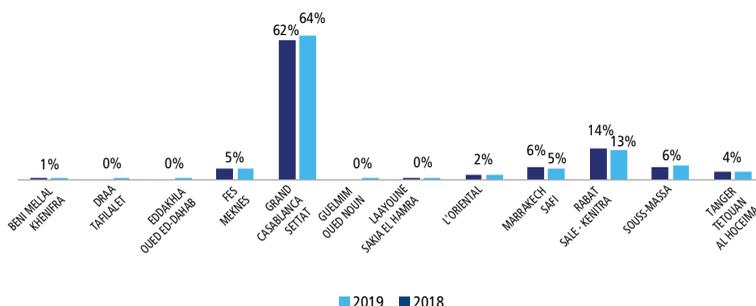
En 2019, l'encours global des crédits bancaires octroyés aux TPME (catégories TPE et PME) s'est élevé à 153,22 milliards de Dhs contre 135,85 milliards de Dhs en 2018, soit une augmentation de près de 12,8%.

En 2019, la répartition de l'encours des crédits bancaires par taille d'entreprise est comme suit :

- 27% pour les TPE, contre 29% en 2018 ;
- 73% pour les PME contre 71% en 2018.

La répartition régionale des crédits bancaires aux TPME, selon l'encours, à fin 2019 se présente comme suit :

RÉPARTITION RÉGIONALE DES CRÉDITS BANCAIRES AUX TPME



⁴⁴ L'ouverture d'un compte ou la conclusion d'un contrat est soumise aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats (chapitre capacité) qui exige l'âge de majorité défini à 18 ans.

NR* : Information sur l'âge du client non renseignée par la banque déclarante.

En 2019, la région du « Grand-Casablanca Settat » concentre 64% du montant total des crédits accordés aux TPME, contre 62% en 2018.

Par région, une expansion de 66,4% de l'encours du crédit octroyé aux TPME a été enregistrée par la région de « Guelmim - Oued Noun », due notamment à la hausse considérable du montant des crédits accordés aux PME par rapport à 2018, contre une baisse de 30,8% pour la région d' « Eddakhla - Oued Eddahab », due à une chute du montant des crédits octroyés aux TPE par rapport à l'année précédente.

L'analyse de la répartition du crédit bancaire par taille d'entreprise fait ressortir une hausse de 12,8% entre 2018 et 2019 pour les TPME, qui s'explique en grande partie par une amélioration de 16,1% des crédits accordés aux PME et de 4,8% des crédits octroyés aux TPE.

Cela traduit l'ensemble des efforts déployés par les banques en vue de permettre un meilleur accès au financement, notamment pour les TPME, qui composent la majeure partie du tissu économique marocain.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS BANCAIRES AUX ENTREPRISES PAR TAILLE

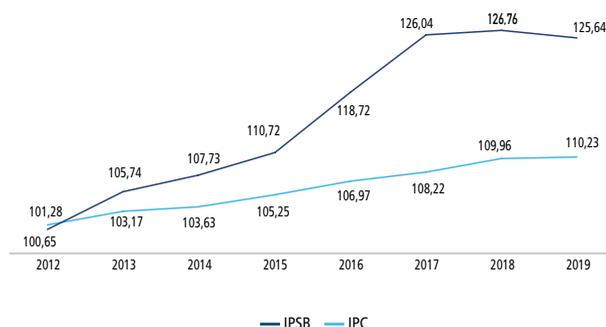
Région	2018				2019				Variation en %			
	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPE (Kdhs)	Encours des crédits aux PME (Kdhs)	Encours des crédits aux TPME (Kdhs)
BENI MELLAL - KHENIFRA	237 882	742 965	980 847	254 345	766 145	1 020 491	6,9	3,1	4			
DRAA - TAFILALET	99 654	111 386	211 040	105 632	114 489	220 121	6	2,8	4,3			
EDDAKHLA - OUED EDDAHAB	167 828	133 646	301 475	85 824	122 662	208 486	-48,9	-8,2	-30,8			
FES - MEKNES	1 175 333	5 318 269	6 493 602	1 359 239	5 658 907	7 018 145	15,6	6,4	8,1			
GRAND-CASABLANCA SETTAT	28 016 369	56 118 783	84 135 152	29 417 504	68 405 537	97 823 041	5	21,9	16,3			
GUELMIM - OUED NOUN	26 200	4 294	30 494	29 601	21 136	50 737	13	392,2	66,4			
LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA	165 131	430 124	595 255	150 817	492 818	643 635	-8,7	14,6	8,1			
L'ORIENTAL	591 608	1 732 900	2 324 507	564 516	1 910 875	2 475 392	-4,6	10,3	6,5			
MARRAKECH - SAFI	2 126 337	6 432 185	8 558 522	1 505 942	6 756 699	8 262 641	-29,2	5	-3,5			
RABAT - SALE - KENITRA	3 006 379	15 851 638	18 858 017	4 134 756	16 165 109	20 299 864	37,5	2	7,6			
SOUSS - MASSA	2 679 349	5 775 968	8 455 317	2 565 120	7 103 133	9 668 253	-4,3	23	14,3			
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	1 149 211	3 756 615	4 905 826	1 153 458	4 378 081	5 531 538	0,4	16,5	12,8			
Total général	39 441 281	96 408 773	135 850 054	41 326 754	111 895 591	153 222 346	4,8	16,1	12,8			

CHAPITRE II : INDICE DES PRIX ET DES SERVICES BANCAIRES (IPSB)

À fin 2019, l'IPSB s'est établi à 125,64 enregistrant ainsi une hausse de 25 points par rapport à l'année de référence 2011 et une légère baisse d'environ un point par rapport à 2018.

Cette tendance haussière par rapport à l'année de référence (2011) traduit le renchérissement des services bancaires qui composent le panier, notamment du « Package », des « Frais de tenue de compte » et de la « Carte bancaire ».

ÉVOLUTION DE L'IPSB / IPC⁴⁵



ENCADRÉ : PRÉSENTATION DE L'INDICE DES PRIX DES SERVICES BANCAIRES (IPSB)

Dans le prolongement des mesures prises au cours de ces dernières années pour améliorer la transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a élaboré en 2011 un Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB) en concertation avec le GPBM.

Le groupe de travail, créé à cet effet, a mené une étude sur les expériences d'autres pays et a effectué une mission d'information auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en France (INSEE) et du Comité consultatif du Secteur Financier (CCSF).

L'élaboration de l'indice, qui prend en considération les conclusions du groupe de travail, repose sur les éléments suivants :

- L'IPSB a pour objet principal de mesurer la fluctuation des prix des services bancaires, utilisés par la clientèle des particuliers des banques, inclus dans son panier d'une année à l'autre ;
- L'adoption de la méthodologie de Laspeyres⁴⁶ pour le calcul de l'IPSB, la même que celle adoptée pour le calcul des prix des actifs immobiliers ;

⁴⁵ Mise à jour de la série de l'IPC suite à une réforme de l'indice par le HCP.

⁴⁶ L'indice de prix de Laspeyres représente le prix nécessaire durant l'année courante pour acheter un panier de services choisi lors de l'année de base par rapport à la valeur du même panier acheté au prix de l'année de base.

ENCADRÉ : SUITE

- La définition d'un panier de produits les plus fréquemment utilisés par les particuliers sur la base duquel est calculé l'indice ;
- Le calcul de l'IPSB selon une fréquence annuelle avec comme année de référence 2011.

L'IPSB est calculé sur la base d'une pondération par les parts de marché et le poids des services dans le panier, l'évolution de l'IPSB est expliquée principalement par la variation des paramètres suivants :

- Structure du panier ;
- Parts de marchés des banques ;
- Prix des principaux services composant le panier.

Par ailleurs, la baisse de 0,9% enregistrée par l'IPSB comparativement à 2018, s'explique essentiellement par le recul de 10,6% des commissions perçues sur les offres de type « Package », ce qui a contrebalancé les hausses respectives de 17,5% des frais relatifs à la « Carte bancaire » et de 2% des « Frais de tenue de compte ».

STRUCTURE DU PANIER ET COMPOSITION DE L'IPSB

	Structure Panier					IPSB							
	2011	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	Evolution Annuelle	Variation annuelle (en %)	2019	Evolution annuelle	Variation annuelle (en %)
Package	19,6%	33,8%	36,7%	36,4%	33,2%	42,10	49,20	49,06	-0,14	-0,29	43,88	-5,19	-10,57
Frais de tenue de compte	47,4%	34,9%	33,1%	31,7%	32,2%	44,46	44,61	44,12	-0,49	-1,09	44,97	0,85	1,93
Retrait par chèque guichet	2,0%	2,7%	2,9%	2,6%	2,2%	2,81	3,11	2,80	-0,31	-9,85	2,04	-0,77	-27,33
Encaissement de chèques	3,1%	2,8%	2,7%	2,6%	2,8%	3,25	3,16	3	-0,16	-4,97	3,28	0,27	9,10
Virement vers banque confrère	1,7%	2,1%	2,2%	2,4%	2,8%	2,38	2,89	3,17	0,29	10,04	3,67	0,49	15,50
Prélèvement automatique	4,6%	3,1%	3%	3,4%	4%	3,15	3,03	3,38	0,35	11,67	3,97	0,58	17,29
Mise à disposition émise	2,3%	2,1%	2%	1,9%	2,2%	2,09	2,08	1,96	-0,12	-5,75	2,25	0,30	15,09
Certification de chèque	1,3%	1,1%	1%	1%	1,1%	1,37	1,32	1,22	-0,10	-7,43	1,36	0,14	11,05
Opposition sur chèque volé ou perdu	0,1%	0%	0%	0%	0%	0,06	-	-	-	-	-	-	-
Carte bancaire	13,1%	13,1%	12,5%	14,1%	16,2%	13,34	13,33	14,38	1,05	7,90	16,90	2,51	17,49
Opposition sur carte bancaire	0,2%	0,1%	0%	0%	0%	0,05	-	-	-	-	-	-	-
Frais banque sur internet	1,2%	0,6%	0,5%	0,4%	0,1%	0,14	0,03	-	-0,03	-	-	-	-
Droit de garde	2,9%	2,8%	2,7%	3,2%	3%	2,83	2,74	3,23	0,49	18,05	2,99	-0,24	-7,29
Commissions sur ordres de bourse	0,5%	0,7%	0,6%	0,4%	0,4%	0,69	0,56	0,43	-0,13	-22,78	0,34	-0,09	-19,91
	100%	100%	100%	100%	100%	118,72	126,04	126,76	0,72	0,57	125,64	-1,13	-0,89

S'agissant de la structure du panier, et à l'instar de la tendance observée précédemment, les commissions perçues sur les offres de type « Package », la tenue de compte et la carte bancaire représentent 81,6% du total des commissions.

Ainsi, toute évolution de la tarification de ces trois services, notamment par les banques qui prédominent le marché bancaire, a un impact significatif sur le niveau de l'IPSB.

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

ANNEXE 1

CIRCULATION FIDUCIAIRE

EVOLUTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE (2015-2019)

ANNEE	Valeur totale (en milliards de dirhams) Echelle à gauche	Nombre de billets (en milliards d'unités) Echelle à droite	Nombre de pièces (en milliards d'unités) Echelle à droite
2015	189,6	1,3	2,5
	193,8	1,4	2,5
	210,2	1,5	2,5
	205,9	1,4	2,6
2016	203,0	1,4	2,5
	207,1	1,4	2,6
	219,3	1,5	2,6
	215,8	1,5	2,6
2017	214,8	1,5	2,6
	222,8	1,6	2,6
	232,0	1,6	2,7
	231,8	1,6	2,7
2018	232,0	1,6	2,7
	236,3	1,6	2,7
	247,8	1,7	2,7
	248,5	1,7	2,8
2019	249,7	1,7	2,8
	254,2	1,7	2,8
	263,5	1,8	2,8
	266,5	1,8	2,8

RATIO CF / PIB

	Afrique du Sud	Brésil	Mexique	Arabie Saoudite	Tunisie	Maroc	Algérie
CF (en milliards)	108	193	1 263	170	12	266	4 987
PIB	4 359	6 267	20 117	2 419	106	1 151	21 041
CF/PIB	2%	3%	6%	7%	11%	23%	24%

STRUCTURE DES BILLETS EN CIRCULATION À FIN 2019

	200 DH	100 DH	50 DH	20 DH	Autres (25 DH et 10 DH)
Ventilation par coupure des billets en circulation	52%	36%	4%	7%	1%

STRUCTURE DES PIÈCES EN CIRCULATION À FIN 2019

Part des pièces en circulation	Déc. 19
10 DH	4%
5 DH	7%
2 DH	2%
1 DH	28%
1/2 DH	12%
20 C	16%
10 C	19%
Autres	12%

ANNEXE 2

APPROVISIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE EN MONNAIE FIDUCIAIRE

EVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT GLOBAL DES BBM (EN MILLIARDS DE BILLETS) 2015 -2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Sorties BN	0,372	0,365	0,443	0,503	0,574
Sorties BV BAM	0,280	0,210	0,202	0,162	0,138
Sorties BV CPT	0,362	0,453	0,457	0,421	0,473
Recyclage BV CPT	1,294	1,428	1,529	1,639	1,709
Approvisionnement national	2,308	2,456	2,630	2,724	2,894

STRUCTURE DES SORTIES DES BILLETS AUX GUICHETS PAR RÉGION 2018-2019

	2018	2019
Casablanca-Settat	23%	24%
Rabat-Salé-Kénitra	19%	18%
Marrakech-Safi	14%	14%
Fès-Meknès	11%	12%
Tanger-Tétouan	10%	10%
Souss-Massa	10%	10%
Autres régions	13%	12%

MOUVEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS DE BAM 2014-2019 (EN MILLIONS DE COUPURES)

	Sorties des billets						Versements des billets					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019
200 DH	456	470	464	479	479	531	408	417	424	419	409	456
100 DH	411	401	421	460	442	491	387	364	401	421	420	461
50 DH	59	60	55	67	65	61	58	54	55	56	61	59
20 DH	86	84	88	95	99	102	80	80	81	86	91	98
Total	1 012	1 014	1 028	1 101	1 085	1 185	933	916	961	982	980	1 074

**EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES DE MONNAIE (EN MILLIONS DE PIÈCES)
2015 -2019**

	2015	2016	2017	2018	2019
Pièces traitées par les CPT	398	364	336	317	286
Pièces recyclées directement par les CPT	404	379	326	315	300
Pièces recyclées indirectement par les CPT (servies par BAM)	11	8	6	2	0,8
Contribution BAM	92	77	82	82	89
Contribution CPT	415	362	333	317	300
Approvisionnement national	507	438	414	399	390

	2015	2016	2017	2018	2019
% CONTRIBUTION BAM	18%	17%	20%	20%	23%
% CONTRIBUTION CPT	82%	83%	80%	80%	77%

**EVOLUTION DES MOUVEMENTS DE PIÈCES DE MONNAIE AUX GUICHETS DE BAM (EN MILLIONS DE PIÈCES)
2015-2019**

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.
10 DH	9,645	2,179	7,792	2,594	6,819	1,942	6,392	0,726	7,327	0,333
5 DH	16,852	2,468	11,127	3,099	11,375	2,881	10,934	0,772	11,578	0,171
2 DH	3,563	3,037	0,758	0,757	0,309	0,277	0,165	0,102	0,158	0,150
1 DH	30,725	2,786	21,361	0,805	31,479	0,394	35,069	0,142	37,916	0,036
1/2 DH	15,938	0,373	15,630	0,470	11,971	0,394	10,924	0,094	11,128	0,004
20 Cts	11,799	0,108	12,845	0,082	12,267	0,158	10,060	0,116	10,490	0,117
10 Cts	12,904	0,037	14,145	0,045	11,821	0,036	9,690	0,018	10,830	0,017
5 Cts	1,833	0,001	0,814	0,036	0,541	0,019	0,284	0,007	0,593	0,001
1Cts	0,036	0,006	0,030	0,004	0,019	0,005	0,017	0,007	0,016	0,003
TOTAL	103,295	10,995	84,502	7,892	86,600	6,107	83,535	1,985	90,037	0,831
Evolution année N/N-1	11%	-41%	-18%	-28%	2,5%	-23%	-3,5%	-67%	7,8%	-58%

ANNEXE 3

QUALITÉ DES BILLETS EN CIRCULATION ET FAUX MONNAYAGE

EVOLUTION DU VOLUME D'ENTRETIEN DES BILLETS EN MILLIONS DE COUPURES (2015-2019)

	2015	2016	2017	2018	2019
Données sur le traitement des billets (en millions de billets)					
Billets traités par les CPT	2 115,0	2 334,5	2 474,5	2 621,4	2 770,6
Billets traités par BAM	424,0	422,6	471,0	476,2	476,2
Total	2 539	2 757	2 945	3 098	3 247

EVOLUTION DES VERSEMENTS DE BILLETS AUX GUICHETS DE LA BANQUE EN MILLIONS DE COUPURES (2015-2019)

	2015	2016	2017	2019	2019
Versement des CPT (en millions de coupures)					
Vers. BNV CPT	554,0	497,0	533,4	547,0	597,1
Vers. BV CPT	362,0	465,0	448,0	434,0	477,3
Total	916,0	962,0	981,4	981,0	1 074,4

EVOLUTION DU NOMBRE DES BBM CONTREFAITS (2015-2019)

	2015	2016	2017	2018	2019
Evolution de la contrefaçon					
Nombre de faux billets	10 919	12 992	9 753	9 074	9 575
Billets en circulation (en millions de coupures)	1 439	1 503	1 611	1 716	1 825
Nombre de faux billets / million de billets en circulation	7,6	8,6	6,1	5,3	5,2

ANNEXE 4

PRINCIPAUX INDICATEURS MONÉTIQUES EN 2019 (SOURCE CMI)

ENCOURS D'ÉMISSION DE CARTES PAR SYSTÈMES DE PAIEMENT

Périodes	Cartes Visa	Cartes MasterCard	Cartes cmi	Cartes Privatives	Total
Au 31/12/2018	8 003 084	2 298 568	3 999 386	803 152	15 104 190
Au 31/12/2019	8 627 949	3 394 555	3 566 626	624 962	16 214 092
Variation	7,8%	47,7%	-10,8%	-22,2%	7,3%

• ACTIVITÉ PAIEMENT

PAIEMENT DES PORTEURS MAROCAINS AU MAROC

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2018	52 057	23 609	6 132	1 587	307	79	58 496	25 275
Au 31/12/2019	67 672	27 929	5 431	2 455	326	80	73 428	30 465
Variation	30,0%	18,3%	-11,4%	54,7%	6,1%	1,6%	25,5%	20,5%

PAIEMENT DES PORTEURS MAROCAINS À L'ÉTRANGER

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2018	2 397	2 261	2 807	1 239	5 204	3 500
Au 31/12/2019	3 468	2 613	5 853	1 972	9 321	4 584
Variation	44,7%	15,6%	108,5%	59,2%	79,1%	31,0%

PAIEMENT DES PORTEURS ÉTRANGERS AU MAROC

Périodes	Visa		Mastercard, Diner's, JCB		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2018	5 801	7 944	3 711	5 269	9 512	13 213
Au 31/12/2019	7 016	8 782	4 956	6 353	11 972	15 135
Variation	20,9%	10,5%	33,5%	20,6%	25,9%	14,5%

• ACTIVITÉ RETRAIT

RETRAITS « ON US* » GLOBAUX

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2018	207 733	200 633	50 743	37 408	6 146	3 922	264 622	241 962
Au 31/12/2019	224 875	219 458	50 671	38 454	4 897	3 082	280 442	260 995
Variation	8,3%	9,4%	-0,1%	2,8%	-20,3%	-21,4%	6,0%	7,9%

Retraits « on us » : retraits effectués par les porteurs sur les GAB de leurs propres banques.

RETRAITS INTEROPÉRABILITÉ NATIONALE* (INTERBANCAIRES)

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2018	29 191	21 572	2 714	1 629	0	0	31 905	23 201
Au 31/12/2019	32 895	24 087	2 740	1 676	0	0	35 635	25 762
Variation	12,7%	11,7%	1,0%	2,9%	-	-	11,7%	11,0%

* Retraits interopérabilité nationale : retraits effectués par les porteurs sur les GAB des banques consœurs.

RETRAITS DES PORTEURS MAROCAINS À L'ÉTRANGER

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2018	212	546	162	257	373	803
Au 31/12/2019	252	628	307	454	559	1 082
Variation	18,7%	14,9%	89,5%	76,7%	49,9%	34,7%

RETRAITS DES PORTEURS ÉTRANGERS AU MAROC

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2018	5 303	7 338	3 796	5 153	9 099	12 491
Au 31/12/2019	5 326	7 555	4 045	5 603	9 371	13 158
Variation	0,4%	3,0%	6,6%	8,7%	3,0%	5,3%

EVOLUTION DU RÉSEAU GAB

Année	Réseau GAB Maroc	Dont nouveaux installés année N	Var / An
2000	740	166	28,9%
2001	968	228	30,8%
2002	1 179	211	21,8%
2003	1 385	206	17,5%
2004	1 727	342	24,7%
2005	2 132	405	23,5%
2006	2 761	629	29,5%
2007	3 159	398	14,4%
2008	3 629	470	14,9%
2009	4 144	515	14,2%
2010	4 544	400	9,7%
2011	5 024	480	10,6%
2012	5 476	452	9,0%
2013	5 895	417	9,4%
2014	6 234	339	5,8%
2015	6 529	295	4,7%
2016	6 821	292	4,5%
2017	7 025	204	3,0%
2018	7 289	266	3,8%
2019	7 613	324	4,4%

ANNEXE 5

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES SUR LES PLACES DE COMPENSATION (MONTANTS BRUTS ET REJETS)

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES INTERBANCAIRES (MONTANTS BRUTS) (EN MILLIERS DE DIRHAMS)

	2019	2018	2017	Var 19/18
Chèques	1 039 273 082	1 009 787 540	1 030 519 624	2,9%
LCN	250 364 587	233 321 927	229 205 832	7,3%
Virements	564 495 255	503 244 967	474 957 070	12,2%
Prélèvements	39 926 698	33 812 483	32 157 172	18,1%
TOTAL	1 894 059 622	1 780 166 917	1 766 839 699	6,4%

ÉVOLUTION DES REJETS (EN NOMBRE)

	2019	2018	2017	Var 19/18
LCN	781 034	771 917	717 600	1,18%
Chèques	774 442	744 286	699 031	4,05%

ÉVOLUTION DES REJETS (EN VALEUR) (EN MILLIERS DE DIRHAMS)

	2019	2018	2017	Var 19/18
LCN	29 205 222	28 941 509	26 089 678	0,91%
Chèques	29 109 518	28 035 480	25 560 255	3,83%

TAUX DE REJET (EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES)

	2019	2018	2017
LCN	16,50%	15,43%	16,36%
Chèques	2,72%	2,56%	2,44%

TAUX DE REJET (EN POURCENTAGE DE LA VALEUR DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES)

	2019	2018	2017
LCN	11,67%	11,08%	11,38%
Chèques	2,80%	2,63%	2,48%

ANNEXE 6

ACTIVITÉ DE LA CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT EN 2019

ETAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LA CIP DURANT L'ANNÉE 2019

Mois	Déclarations d'incidents de paiement	Régularisations d'incidents de paiement	Incidents de paiement échus	Demandes de renseignements
Janvier	41 687	10 187	20 808	339 357
Fevrier	34 916	9 661	17 057	315 832
Mars	36 718	10 554	17 685	371 620
Avril	38 725	9 707	20 011	327 308
Mai	41 366	9 984	19 381	306 695
Juin	35 719	8 045	17 859	265 826
Juillet	44 061	9 713	21 669	337 457
Août	38 308	6 436	18 131	248 322
Septembre	37 955	9 076	19 302	340 785
Octobre	42 893	11 334	22 049	359 098
Novembre	36 238	7 754	18 617	268 245
Décembre	41 929	8 924	21 525	303 176
Total	470 515	111 375	234 094	3 783 721

VENTILATION PAR OBJET ET CANAL D'ARRIVÉE DES REQUÊTES DES CLIENTS, REÇUES ET TRAITÉES DURANT L'ANNÉE 2019

Mois	Répartitions des réclamations et demandes de renseignements par canaux d'arrivée				Répartition des réclamations par objet			
	Guichet	Courrier	Application Web	Total	Interdictions à tort	Autres réclamations	Demandes de renseignements	Total
JANVIER	307	0	26	333	15	11	307	333
FEVRIER	282	0	15	297	12	3	282	297
MARS	323	0	21	344	18	3	323	344
AVRIL	345	0	17	362	12	5	345	362
MAI	249	1	12	262	8	4	250	262
JUIN	224	1	15	240	11	4	225	240
JUILLET	354	3	15	372	12	3	357	372
AOÛT	205	0	1	206	1	0	205	206
SEPTEMBRE	269	0	12	281	7	5	269	281
OCTOBRE	286	2	14	302	9	5	288	302
NOVEMBRE	273	3	6	282	4	2	276	282
DÉCEMBRE	354	4	12	370	7	5	358	370
TOTAL	3 471	14	166	3 651	116	50	3 485	3 651

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IP DÉCLARÉS À LA CIP AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN NOMBRE)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	2,43%	2,43%	0,92%	0,92%	2,07%	2,07%
Entre 500 DH et 1 000 DH	6,00%	8,43%	2,53%	3,45%	5,18%	7,25%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	30,50%	38,93%	21,50%	24,95%	28,38%	35,63%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	18,38%	57,31%	16,07%	41,02%	17,84%	53,47%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	33,25%	90,56%	39,45%	80,47%	34,71%	88,18%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,18%	95,74%	9,63%	90,10%	6,22%	94,40%
Supérieur à 100 000 DH	4,26%	100,00%	9,90%	100,00%	5,59%	99,99%
TOTAL	100,00%		100,00%		100,00%	

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IP DÉCLARÉS À LA CIP AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN VALEUR)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL		
	Montant du chèque	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Inférieur à 500 DH		0,03%	0,03%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%
Entre 500 DH et 1 000 DH		0,17%	0,20%	0,04%	0,05%	0,12%	0,14%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH		2,99%	3,19%	1,25%	1,30%	2,36%	2,50%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH		4,77%	7,96%	2,35%	3,65%	3,89%	6,39%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH		26,71%	34,67%	19,15%	22,80%	23,95%	30,34%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH		13,08%	47,75%	13,55%	36,35%	13,25%	43,59%
Supérieur à 100 000 DH		52,25%	100,00%	63,66%	100,01%	56,41%	100,00%
TOTAL		100,00%				100,00%	

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IMPAYÉS LCN DÉCLARÉS À CIL AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN NOMBRE)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL		
	Tranche de Montant	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Inférieur à 500 DH		0,05%	0,05%	0,07%	0,07%	0,06%	0,06%
Entre 500 DH et 1 000 DH		0,52%	0,57%	0,44%	0,51%	0,49%	0,55%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH		20,92%	21,49%	12,67%	13,18%	17,78%	18,33%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH		26,51%	48,00%	15,07%	28,25%	22,15%	40,48%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH		44,59%	92,59%	43,77%	72,02%	44,28%	84,76%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH		4,94%	97,53%	12,65%	84,67%	7,88%	92,64%
Supérieur à 100 000 DH		2,46%	99,99%	15,32%	99,99%	7,36%	100,00%
TOTAL		99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

VENTILATION PAR TRANCHE DE MONTANT DE L'ENCOURS DES IMPAYÉS LCN DÉCLARÉS À CIL AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN VALEUR)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	Tranche de Montant	%	% cumulé	%	% cumulé	%
Inférieur à 500 DH	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	3,19%	3,21%	0,59%	0,60%	1,43%	1,44%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	8,66%	11,87%	1,59%	2,19%	3,89%	5,33%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	43,17%	55,04%	15,69%	17,88%	24,63%	29,96%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	15,83%	70,87%	12,87%	30,75%	13,83%	43,79%
Supérieur à 100 000 DH	29,13%	100,00%	69,26%	100,01%	56,20%	99,99%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

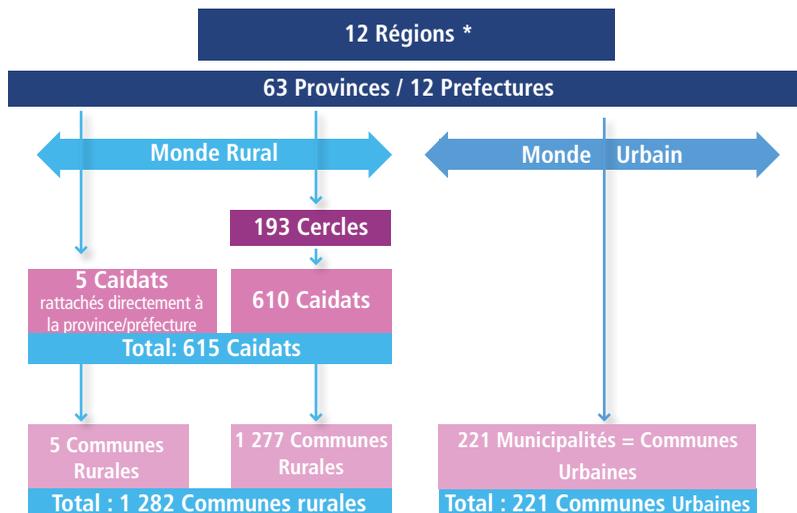
SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

	Indicateur	Valeur	Source
Accès	Nombre de points d'accès	15 860	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Nombre de points d'accès pour 10.000 personnes au niveau national	6,05	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des unités administratives du 3ème rang avec au moins un point d'accès	92%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes urbaines avec au moins un point d'accès	99,5%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des communes rurales avec au moins un point d'accès	26,5%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès	74%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
Usage	Pourcentage des adultes titulaires d'un compte auprès d'une institution réglementée	60%	Données du côté de l'offre : Service de Centralisation des Comptes Bancaires
	Encours moyen des comptes de dépôt des particuliers	27 857	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Encours moyen des crédits bancaires aux particuliers	22 849	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Pourcentage des adultes ayant recours à des crédits bancaires	12%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
	Part des TPME ⁴⁷ dans le total des crédits bancaires (accordés aux entreprises)	34,5%	Données du côté de l'offre : reporting des banques
	Part des femmes / Clients ayant un crédit	35%	Données du côté de l'offre : Crédit Bureau
Qualité	IPSB	125,64	Données du côté de l'offre : reporting des Banques

47 Définie sur la base d'un chiffre d'affaires inférieur à 175 millions de dirhams.

Annexe 8

RANGS ADMINISTRATIFS



*Liste des régions :

BENI MELLAL - KHÉNIFRA

DRAA - TAFILALET

EDDAKHLA - OUED EDDAHAB

FÈS - MEKNÈS

GRAND - CASABLANCA SETTAT

GUELMIM - OUED NOUN

LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA

L'ORIENTAL

MARRAKECH - SAFI

SOUSS - MASSA

RABAT - SALE - KENITRA

TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA

Avec une population globale de 33.848.242 selon le recensement de 2014.

بنك المغرب

Dépôt Légal : 2020MO4786
ISBN: 978-9920-772-02-0

بنك المغرب

